



HAL
open science

Renverser le pape. Droits, complots et conceptions politiques aux origines du Grand Schisme d'Occident

Armand Jamme

► **To cite this version:**

Armand Jamme. Renverser le pape. Droits, complots et conceptions politiques aux origines du Grand Schisme d'Occident. F. Foronda, J.-P. Genet, J. M. Nieto Soria. Coups d'État à la fin du Moyen Âge? Aux fondements du pouvoir politique en Europe occidentale, Casa de Velazquez, pp.433-482, 2005. halshs-00270079

HAL Id: halshs-00270079

<https://shs.hal.science/halshs-00270079>

Submitted on 3 Apr 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Renverser le pape

Droits, complots et conceptions politiques aux origines du Grand Schisme d'Occident

Armand Jamme
UMR 5648 — CNRS, Lyon

Résumé

Les 8 et 9 avril 1378, Urbain VI était élu pape, à Rome, dans des conditions qui donnèrent lieu à de multiples interrogations. Les cardinaux avaient-ils porté Bartolomeo Prignano au souverain pontificat dans un contexte tumultueux ou par l'effet de ce contexte ? La question est longtemps demeurée ouverte, bien qu'Urbain VI fut invalidé le 9 août par le Sacré Collège, qui procéda le 20 septembre à une autre élection, celle de Clément VII. Analysé pendant plusieurs siècles dans sa dimension juridique, le Grand Schisme d'Occident a été interprété dans les dernières décennies comme un moment exceptionnel de l'affrontement structurel entre absolutisme pontifical et tendances oligarchiques du Sacré Collège. Pourquoi et comment les cardinaux envisagèrent-ils de renverser un pape qu'ils avaient d'abord considéré comme canoniquement élu ? C'est ce à quoi on se propose de répondre ici.

Correspondances, comptabilités communales, rapports d'ambassadeurs, déposition, suppliques mettent en lumière raisons, procédés et procédures utilisées par les princes de l'Église. Accroître le trouble dans l'opinion, s'assurer le contrôle de la structure d'État, négocier l'adhésion des principaux seigneurs et capitaines opérant dans les terres de l'Église, l'arrière plan politico-militaire du processus conduisant à l'élection de Fondi est éloquent. Les déclarations des cardinaux rebelles scandent des résultats concrets. À travers la mise en place d'un dispositif ôtant à l'adversaire les moyens nécessaires à l'exercice de l'autorité, les cardinaux d'Outremont offrent ainsi leur réflexion sur les fondements politiques de la puissance pontificale à la fin du XIV^e siècle.

*
* *

Les 8 et 9 avril 1378, Urbain VI était élu pape, à Rome, dans des conditions qui donnèrent lieu à de multiples interrogations. Y eut-il *impressio* ? Les cardinaux élurent-ils Bartolomeo Prignano dans un contexte tumultueux ou par l'effet de ce contexte ? La question demeure ouverte, bien qu'il fût invalidé le 9 août par le sacré collège, qui procéda le 20 septembre à une autre élection, celle de Clément VII. Telle est, en quelques mots, l'origine du Grand Schisme d'Occident, considéré pendant plusieurs siècles comme un problème presque exclusivement juridique. Les arguments avancés par urbanistes et clémentistes, la régularité de l'élection et de la procédure engagée contre le pape par le sacré collège ont absorbé l'énergie et les ressorts intellectuels de générations d'historiens, qui eurent souvent tendance à valoriser les pièces favorables à leurs préconceptions plutôt qu'à

faire preuve d'une impartialité absolue. On note en effet, à quelques exceptions près — notamment en Allemagne — que les écoles historiques nationales ont épousé au cours des xvii^e, xviii^e, xix^e, voire au xx^e siècle, les choix politiques faits par les princes du xiv^e, dont elles se sont, au fond, attachées à démontrer la validité¹.

Connaître les faits avec précision n'est pas encore aujourd'hui une mince affaire — les notices biographiques récentes consacrées à Urbain VI et Clément VII en font foi² — tout d'abord à cause du volume des sources conservées. En effet, pour décider de la validité juridique des élections d'Urbain VI et de Clément VII, furent interrogés de nombreux témoins, dans le cadre de procédures successivement inspirées par l'un ou l'autre des adversaires ou par des princes désireux de faire adopter une obédience à leur église. On compte un peu plus de 170 dépositions réparties dans cinq recueils plus ou moins fournis : le premier a été réalisé à Rome en mars 1379 à l'initiative des cardinaux urbanistes (5 dépositions) ; le second effectué entre mai et septembre 1379, à Barcelone, contient des témoignages d'ecclésiastiques ibériques favorables à Clément VII (13 dépositions) ; y répond un troisième recueil fait à Rome en novembre 1379 sur ordre d'Urbain VI (22 dépositions) ; Juan I, roi de Castille, avant de se déclarer en faveur de Clément VII, envoya ses ambassadeurs enregistrer divers témoignages en Avignon, puis à Rome ; ce quatrième recueil fut complété par d'autres dépositions reçues au cours du grand procès qui se tint au printemps 1381 à Medina del Campo (94 dépositions)³ ; le cinquième recueil a été constitué à l'initiative de Pedro IV, roi d'Aragon, qui envoya ses ambassadeurs en Avignon recueillir des dépositions favorables à Clément VII entre juin et août 1386 (40 dépositions)⁴. Autour de cet

1 Sur cette polémique, voir N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 3-7 et F. FOSSIER, « Rapports Église État ». « C'est ici l'un des terrains où l'impartialité de l'historien s'est toujours révélée très médiocre » (E.-R. LABANDE *et alii*, *L'Église au temps du Grand Schisme*, t. XIV, p. 8).

2 Voir les articles de R.-C. LOGOZ et M. MAILLART LUYPAERT, dans *Dictionnaire historique de la papauté*, P. LEVILLAIN (dir.), pp. 372-378 et 1681-1682, et d'I. AIT et M. DYKMANS, dans *Enciclopedia dei papi*, S. MANLIO, M. BRAY (dir.), t. II, pp. 561-569.

3 Ce 4^e recueil compte plus de 120 dépositions. Sa valeur est généralement considérée comme assez bonne. L'index a été établi sur l'ordre de Benoît XIII en 1404.

4 Pour la présentation de ces sources, voir M. SEIDLMAYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas* ; et Id., *Die Spanischen* « Libri de Schismate » *des Vatikanischen Archivs*. Les principales éditions de témoignages, partielles ou intégrales, se trouvent dans O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici* ; S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium* ; et L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*. Divers recueils de sources offrent des transcriptions (L. A. MURATORI, *Rerum Italicarum Scriptores*, III, partie 2, col. 730 ; K. KROFTA, *Monumenta Vaticana res Bohemica illustrantia V.* ; L. VON PAZTOR, *Ungedruckte Akten zur Geschichte der Päpste* ; voir également note 7). Enfin, nombre d'études et de monographies ont donné lieu à édition de dépositions. Signalons notamment M. DYKMANS, « Du conclave d'Urbain VI au Grand Schisme », pp. 224-227 ; L. SAGGI, « Bartolomeo Peyroni », pp. 70-77 ; A.-M. VOGLI, « Giovanna d'Angiò », pp. 231-255.

ensemble impressionnant par son volume et fondamental d'un point de vue historique — bien que ces témoignages soient nettement postérieurs aux faits — gravitent des sources juridico-narratives, parées de titres divers par les historiens, *casus*⁵, *manifestum*, *declaratio*⁶, *factum*⁷, *memoria*⁸, *informationes*, *allegationes*⁹, *tractatus* enfin, écrits par cardinaux, universitaires et juristes¹⁰.

L'élection d'avril est ainsi l'élection la mieux documentée de toute l'histoire de la papauté médiévale : ces sources permettent en effet de pénétrer dans l'esprit des électeurs. On entre dans les consistoires secrets, on perçoit les mots confiés à son voisin, les réflexions personnelles faites à haute voix sous le coup de l'émotion, les conversations de couloir, les confidences, bref toute la trame des intrigues, des réflexions assassines et des coups bas qui structurent la vie d'une cour. Et nombre d'historiens furent naturellement amenés à suivre une démarche psycho-historiciste, afin de « découvrir ce qui s'était passé dans l'âme des cardinaux »¹¹.

Qu'Urbain VI ait été réellement considéré comme pape, autant par

5 *Casus* de Jacopo Orsini du 26 juillet 1378 (éd. M. DYKMANS, « La troisième élection du pape Urbain VI », pp. 226-238) ; *Casus* de Perfetto Malatesta (éd. L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. II, pp. 40-56).

6 Manifeste ou Déclaration du 2 août, rédigé(e) à partir du texte précédent, en grande partie par Pierre Flandin (éd. S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. IV, pp. 173-184 et M. DYKMANS, « La troisième élection du pape Urbain VI », pp. 226-238), qui l'inclut ensuite dans son traité ; Déclaration du 9 août (éd. S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. I, pp. 450-454) ; Déclaration de l'élection de Clément VII (*Ibid.*, t. IV, pp. 186-191) ; Déclaration de Nice, de Pietro Corsini et Simone di Borsano, du 17 novembre 1380 (éd. M. DYKMANS, « La troisième élection du pape Urbain VI », pp. 226-238).

7 *Factum Urbani* (éd. O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici*, n° 73 à 102 ; que N. VALOIS intitule *Casus*) attribué à Jacobo di Ceva, dont la déposition (appelée par certains *Factum*) a été publiée par C. DU BOULAY, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, pp. 485-514), trad. anglaise par W. ULLMANN, *The Origins of the Great Schism*, pp. 14-25. Sur le passage de ce personnage au service de Clément VII, voir N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 124-127.

8 Rédigées par Anglic Grimoard et portées par Gilles Bellemère aux cardinaux d'Anagni (éd. N. VALOIS, « La situation de l'Église au mois d'octobre 1378 » et F. BLIEMETZRIEDER, « Ein Aktenstück zu Beginn des abendländischen Schismas »).

9 Voir L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. II, pp. 84-168 ; M. SEIDLMEYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, pp. 326-338.

10 Il est impossible ici d'en dresser la liste. Bien que beaucoup aient été édités (O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici* ; E. MARTENE et U. DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. II ; F. BLIEMETZRIEDER, *Literarische polemik* ; Id., « Eine Streitschrift » ; A. M. VOCI, « Alle origini del Grande Scisma », pp. 320-339 ; H. FINKE, *Drei Spanische Publizisten* ; plus généralement voir M. SEIDLMEYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, t. I, pp. 118-171), nombre de traités sur le Schisme ne sont encore consultables que sous la forme manuscrite.

11 N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 3. W. ULLMANN, O. PREROVSKY, pour ne citer qu'eux, continuèrent dans cette voie.

les princes de l'Église que par tous les souverains d'Occident — au moins pendant quelques mois — ne fait plus de doute aujourd'hui. Or, on le sait, une fois élu à la majorité des deux tiers, en vertu des décrétales de Nicolas II, d'Alexandre III et de Grégoire X¹² le pape régnait à vie¹³. La seule cause naturelle de vacance du siège apostolique résidait dans la mort du pontife. Il existait certes d'autres possibilités d'abrégé un règne. En premier lieu, le pape pouvait renoncer à ses fonctions — une voie exceptionnelle et récente, puisque illustrée en 1294 uniquement par Célestin V¹⁴, et qui n'était pas sans dangers¹⁵. En outre, les canonistes des XII^e et XIII^e siècles avaient envisagé la mise en jugement d'un pape indigne et au besoin, sa déposition, s'il devenait hérésiarque opiniâtre¹⁶. Mais aucun pontife n'avait jamais souffert d'une procédure de ce type ; et rien dans le comportement d'Urbain VI au cours de l'année 1378 n'était sur ce point préjudiciable à la fonction à laquelle on l'avait porté.

Bref, à la question : « Les cardinaux avaient-ils le droit de prononcer le divorce entre le pape et son Église, après avoir établi leur mariage ? », la réponse est assurément négative. Leur argumentation pouvait être irréprochable, certes : Pierre Flandin, s'appuyant sur le Décret de Gratien, démontra que le consentement tacite ne purgeait en aucune manière le vice inhérent à une élection¹⁷. Néanmoins, d'un point de vue strictement canonique, la proclamation de Clément VII intervenant après la reconnaissance unanime d'Urbain VI, ne pouvait résulter que d'une succession de coups de force perpétrés par les cardinaux contre la papauté. Pourquoi envisagèrent-ils et comment renversèrent-ils un pape qu'ils avaient, de prime abord, considéré comme canoniquement élu ? C'est ce à quoi on se

12 *Ubi periculum majus* (1274), insérée au Sixte par Boniface VIII et complétée par Clément V (*Clementine*, I, 3, *Ne Romani*). La bulle de Clément VI *Licet in constitutione* réglait les questions de cuisine et de literie : sur le non respect de la constitution de 1274, lors du conclave de 1304, voir A. PARAVICINI BAGLIANI, *La cour des papes au XIII^e siècle*, pp. 211-212.

13 Peu avant sa mort, Grégoire XI avait donné l'ordre aux cardinaux présents à Rome de ne pas attendre ceux qui se trouvaient en dehors de la curie pour procéder à l'élection de son successeur, à la majorité des deux tiers, selon N. VALOIS (*La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 8-9, où l'historien discute ce point), à la majorité simple, selon M. DYKMANS. Cette dernière interprétation demeure toutefois contestable, *Futuris periculis* n'établissant aucune distinction claire entre ces deux formes de majorité. Le sacré collège ayant usé de la majorité des deux tiers, M. DYKMANS considéra que cette bulle ne fut jamais expédiée (« La bulle de Grégoire XI à la veille du Grand Schisme »).

14 Voir P. HERDE, *Coelestin V*.

15 Son successeur fut accusé de l'avoir largement inspirée (A. PARAVICINI BAGLIANI, *Boniface VIII*, pp. 78-81).

16 G. LE BRAS, *Institutions ecclésiastiques*, t. XII, pp. 310-311 ; et A. M. VOCI, « Alle origini del Grande Scisma », p. 314, n. 56.

17 Premier canon de la 79^e distinction ; *Corpus Iuris Canonici*, col. 278. Comparant le *Casus* du 26 juillet, le Manifeste du 2 août et la Déclaration de Nice du 17 novembre 1380, M. DYKMANS notait : « dans le genre pamphlétaire, Corsini [...] n'est qu'un apprenti, Orsini [...] un bon compagnon », mais Flandin « un véritable maître » (« La troisième élection du pape Urbain VI », p. 225).

propose de travailler ici.

Walter Ullmann a vu dans le schisme une crise idéologique majeure, un affrontement entre absolutisme pontifical et prétentions oligarchiques du sacré collège¹⁸, transposant avec aisance un modèle imputable aux États laïcs (les rapports aristocratie-monarchie) à l'Église. Divers témoignages, quelques dépêches d'informateurs ou de procureurs en curie¹⁹, des délibérations, la comptabilité des communes de l'État, des chroniques, permettent de cerner l'arrière-plan politique de la réflexion juridique entamée par le sacré collège. Cette documentation permet de savoir si les cardinaux voulurent se passer d'un homme ou limiter, voire définir le souverain pontificat, si leur action était dirigée contre un personnage ou contre une institution. À travers la mise en place d'un dispositif ôtant à leur adversaire les moyens nécessaires à l'exercice de l'autorité, les cardinaux d'Outremont offrent donc une analyse des fondements de la puissance pontificale à la fin du XIV^e siècle.

La singularité de l'élection d'avril

Les pressions et les menaces physiques dont furent victimes les cardinaux, avant la réunion du conclave, de la part de citoyens anonymes, mais aussi de la part de la commune de Rome²⁰, encouragée en cela par la seigneurie de Florence²¹, pour obtenir un pape romain ou italien, sont connues. On sait aussi que, compte tenu des divisions régnant au sein du sacré collège²², on avait envisagé diverses candidatures. Bartolomeo Prignano, d'excellente réputation, italien de naissance, mais avignonnais de carrière, était le mieux placé²³ : dans la matinée du 8 avril, il fut élu à deux reprises. Toutefois, en milieu de journée, le conclave fut envahi par la foule,

18 Relevons que l'historien anglais reprenait une thématique précédemment abordée par M. SOUCHON, *Die Papstwahlen in der Zeit des Grossen Schismas*.

19 A. SEGRE, « I dispaci di Cristoforo da Piacenza » et W. BRANDMÜLLER, « Zur Frage nach der Gültigkeit der Wahl Urbans VI ».

20 L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 136-142 ; N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 10-11. Le conseil de ville exigea des carmes qu'ils adressent une ambassade aux cardinaux : ils devaient leur faire part des menaces de mort pesant sur eux, si le nouvel élu n'était pas italien (L. SAGGI, « Bartolomeo Peyroni », p. 72). Le rôle subversif joué par les bannerets n'est plus à démontrer (A. NATALE, « La Felice Società », pp. 78-79).

21 Le 30 mars 1378, Ristoro Canigiani, un des membres du conseil, demandait « *quod hortentur Romani ad elegi faciendum papam italicum* ». Le lendemain, un autre conseiller, Filippo Marsili, recommandait « *quod non solum scribatur Romanis sed etiam mittatur ambaxiata. Et quod omnes gentes armorum ad romanorum confinia mittantur in favorem populi Romani* » (G. BRUCKER, *Florentine Politics and Society*, pp. 355-356 ; et W. BRANDMÜLLER, « Zur Frage nach der Gültigkeit der Wahl Urbans VI », pp. 8-9).

22 Sur les deux partis cardinalices, limousin et français, voir H. BRESCH, « Les partis cardinalices et leurs ambitions dynastiques ».

23 Contrairement à ce qu'ils affirmèrent une fois le Schisme consommé (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 324-325).

avant que les cardinaux, qui l'avait convoqué en compagnie de six autres prélats, n'aient pu recevoir son acceptation. Les conclavistes prirent la fuite dans une indescriptible panique. Ni proclamé, ni intronisé, Prignano devait en apparence son élection au peuple romain.

L'attitude des cardinaux dans les heures et les jours qui suivirent était donc déterminante. Ils pouvaient protester, considérer caduque cette élection, qui de surcroît avait donné lieu à une triste farce — le déguisement du vieux cardinal de Saint-Pierre, Francesco Tebaldeschi, en pape pour calmer les émeutiers — ou lui conférer le sceau d'une éternelle validité en rendant hommage à Prignano. Les destinations respectives des cardinaux en fuite ne sauraient révéler pleinement l'interprétation que chacun porta « à chaud » sur les événements du 8 avril. Étaient en effet revenus dans leurs demeures romaines, Borsano²⁴, Luna²⁵, Du Puy²⁶, Lagier — qui avait notifié à Prignano sa probable élection²⁷ — l'ambitieux Corsini — qui s'était rallié à sa candidature²⁸ — et Tebaldeschi²⁹ — probablement épuisé, bref essentiellement des partisans de Prignano, qui, d'après les témoignages, avaient librement voté pour lui³⁰. S'étaient réfugiés avec plus ou moins de précipitation dans le château Saint-Ange, ceux que, Cros et Aigrefeuille mis

24 De Milan (S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, p. 655 ; I. WALTER et H. J. BECKER, *Dizionario Biografico degli Italiani [DBI]*, 14, 1972, pp. 470-473).

25 D'Illeuca, au diocèse de Tarazona (L. JADIN, *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique [DHGE]*, 8, 1935, col. 135-163 ; H. MILLET, dans *Dictionnaire historique de la papauté*, pp. 208-212 ; M. VAQUERO PIÑEIRO, dans *Enciclopedia dei papi*, t. II, pp. 606-610).

26 Du Puy, près de Rosiers d'Egletons, en Corrèze (S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, pp. 692-698 ; G. MOLLAT, dans *DHGE*, 20, 1986, col. 788-791 ; B. GUILLEMAIN, dans *DBI*, 42, 1993, pp. 72-75).

27 De Figeac (S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, pp. 593-602 ; A. VAN DEN WYNGAERT, dans *DHGE*, 4, 1925, col. 1292-1293) ; sur son attitude ambiguë, voir N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 31-32 ; O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 53.

28 De Florence (S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, pp. 557-567 ; G. MOLLAT, dans *DHGE*, 13, 1953, col. 918-921 ; M. DYKMANS, « Du conclave d'Urbain VI au Grand Schisme ») ; Corsini se voyait bien pape, comme l'a montré O. PREROVSKY.

29 De Rome (S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, pp. 548-552 ; O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 59).

30 O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 50-53 et 58-59.

à part³¹, j'appellerais les indécis du sacré collège : Malsec³², Montrelais³³, Sortenac³⁴ et Vergne³⁵. Ils avaient émis des réticences, ne dirent pas nettement : « je le choisis librement », mais « si vous voulez, je le nomme », voire avaient fait état de nettes réserves, comme le cardinal de Bretagne qui aurait lancé : « Vous ne le connaissez pas aussi bien que moi »³⁶. Enfin, avaient gagné divers châteaux de la campagne romaine, Noëllet — très réservé sur le candidat³⁷ — Genève — défenseur de la candidature Prignano faute d'avoir pu faire promouvoir la sienne³⁸ — Orsini — le seul à lui avoir obstinément refusé sa voix, *stante impressione*³⁹ — et l'éminent canoniste, Pierre Flandin⁴⁰. Ces deux derniers réfugiés à Vicovaro écrivirent aussitôt aux cardinaux qui se trouvaient dans le château Saint-Ange pour que l'élection soit refaite. Flandin, particulièrement affligé, était catégorique :

31 Le premier, de Calmefort en Limousin, était neveu du cardinal Pierre de Cros et parent du défunt pape (S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. II, pp. 581-587 ; G. MOLLAT, dans *DHGE*, 13, 1953, col. 1064-1065 ; et M. HAYEZ, dans *Lexikon des Mittelalters*, 3, 1986, pp. 355) ; le second, également limousin, était fils de l'ancien maréchal de la cour et neveu du cardinal homonyme (S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. II, pp. 514-529 ; G. MOLLAT, dans *DHGE*, 1, 1912, col. 1117-1119 et 22, 1988, col. 835 ; et M. HAYEZ, dans *Lexikon des Mittelalters*, 1, 1980, p. 236). Ils furent les deux promoteurs limousins de la candidature Prignano (O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 44-46).

32 De Malesse, au diocèse de Tulle (S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. II, pp. 665-674 ; G. MOLLAT, dans *DHGE*, 22, 1988, col. 1278-1279). Malesse aurait refusé la tiare lors de divers conciliabules cardinalices avant et peu après la mort de Grégoire XI. Après la dispersion du conclave, il suivit Aigrefeuille, en compagnie de Sortenac, jusqu'à son hôtel ; puis, de nuit, drapés, ils allèrent à pied se réfugier au château Saint-Ange.

33 De Montrelais, au diocèse de Nantes, ancien chancelier du duc de Bretagne (S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. II, pp. 661-665) ne s'y rendit qu'en pleine nuit (N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 55).

34 De Cahors (S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. II, pp. 688-692).

35 Du diocèse de Tulle ; il rejoignit le fort Saint-Ange « *sub habitu scutiferi seu domicelli [...] equitando ut homo armorum* (*ibid.*, pp. 638-643).

36 *Ibid.*, p. 663. Pedro de Luna affirma plus tard que lors de la première élection, au moins cinq membres du sacré collège ne l'avaient choisi que dominés par la peur (M. SEIDLMAYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, p. 153) ! Toutefois, Sortenac a pu être libre et sincère. Sur leurs votes le 8 avril, voir O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 45-48 et 55-56.

37 Du diocèse d'Angoulême (S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. II, pp. 635-638) ; il se rendit au château d'Ardea, à 20 milles de Rome (O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 49).

38 G. MOLLAT, dans *DHGE*, 12, 1953, col. 1162-1175 ; voir note 2. On s'explique assez mal pourquoi ce partisan de Prignano décida de partir armé de sa cuirasse à Zagarolo dans les terres de son ami Agapito Colonna, soit à plus de 32 km. de Rome, à un moment où tout exigeait sa présence dans la Ville.

39 Sur son emploi par le cardinal voir S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. II, p. 616 ; sur la portée juridique de ce terme, voir

« Croyez bien que ce jeu n'en restera pas là »⁴¹ ! Bref, au soir du 8 avril, les avis divergeaient. Si on avait posé à tous les cardinaux, pris individuellement, la question « l'élection a-t-elle eu lieu ? », ils auraient probablement apporté des réponses différentes.

Le lendemain, le premier à venir au Vatican où s'était immédiatement installé Prignano, fut le florentin Corsini. Parfait hypocrite, il lui affirma qu'il était à l'origine de son élection et lui transmit incontinent un rôle de suppliques⁴². Suivirent Borsano, Luna, Lagier, Du Puy et Tebaldeschi, bref, ceux qui venaient de leurs demeures romaines et le considéraient déjà comme pape. C'était peu, voire insuffisant pour procéder à une intronisation. Parfaitement conscient de l'imperfection de son élection⁴³, Prignano fit appeler les six cardinaux réfugiés dans le château Saint-Ange afin d'atteindre une majorité des deux tiers. Son premier émissaire essuya leur refus, lui avoua même qu'au château on ne le considérait pas comme pape⁴⁴. Un deuxième émissaire obtint une procuration donnant pouvoir à leurs cinq collègues de procéder en leur nom⁴⁵. Puis, devant l'insistance de Perfetto Malatesta, abbé de Sitria, de l'évêque de Recanati, Bartolomeo di Bologna, de l'évêque de Cassano, Marino del Giudice, et des bannerets, les six cardinaux finirent par rejoindre le Vatican après le repas⁴⁶. Dans quelles mesures, les partisans de Prignano leur avaient-ils forcé la main, en le présentant comme le garant du retour au calme au

M. DYKMANS, « La troisième élection du pape Urbain VI », p. 240, n. 33 ; sur l'inimitié entre Orsini et Prignano, O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 57-58 ; et A. M. VOICI, « Giovanna d'Angiò », p. 232.

40 Du diocèse de Viviers (S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. II, pp. 626-635 ; et Y. CHASSIN DU GUERNY, « Biographie de trois prélats vivarois », pp. 149-161).

41 Il était « *quasi alienatus a mente* », d'après la déposition d'Artaud de Meylan, évêque de Grasse (éd. partielle S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. II, p. 628 ; O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 56) ; voir également la déposition d'un familier du cardinal Orsini (A. M. VOICI, « Giovanna d'Angiò », pp. 233-234).

42 N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 56 ; O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 61.

43 L'archevêque de Bari aurait alors dit « *quod secundum illa que faciebant Romani, quicquid ageretur nullum esset, quia si per impressionem eligeretur papa, non esset papa, sed apostaticus* », d'après Pons Beraud, correcteur des lettres apostoliques (S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. II, p. 721). Bindo Fesulani, Bartolomeo Peyron, procureur général des carmes, Nicolas Eymerich, inquisiteur d'Aragon, singulièrement précis sur ce point, Angelo Feducci, évêque de Pesaro, confirment ce témoignage.

44 Déposition de Bindo Fesulani (M. DYKMANS, « Du conclave d'Urbain VI au Grand Schisme », pp. 224-230). Était-ce le résultat de la lettre de Flandin et Orsini ? Ce n'est pas sûr : en octobre 1380, Flandin précisait que les cardinaux n'avaient pas reçu leur message (M. SEIDLMAYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, pp. 341-342).

45 Insérée dans le *Factum* d'Urbain VI (O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici*, n° 91). Pour M. DYKMANS, cette procuration révèle la peur des cardinaux et démontre la validité de l'élection faite la veille (« La troisième élection du pape Urbain VI », p. 255).

46 L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. II, pp. 27-48 ; N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 58-60.

lendemain d'une émeute ? On ne sait⁴⁷.

Au Vatican, ces 12 cardinaux se réunirent librement dans la chapelle où ils se trouvaient la veille. Aucun ne dénonça les faits. Tous confirmèrent le premier choix. Ils informèrent Prignano des résultats du vote. Celui-ci consentit. Il fut alors revêtu des habits pontificaux, intronisé sur le faldistoire, adoré au chant du *Te Deum*. Vergne proclama devant la foule rassemblée le nom du nouvel élu⁴⁸. Lorsqu'il apprit la nouvelle, Flandin qui n'avait pas encore regagné Rome, fut consterné. Désormais, Prignano était pape⁴⁹. La reconnaissance officielle que les cardinaux lui avaient offerte conférait le sceau de la légalité à ce qu'il avait considéré comme un simulacre d'élection.

Telle se présente l'accession d'Urbain VI au souverain pontificat⁵⁰. Son déroulement est d'une canonicité qui pouvait et peut encore être discutée, puisqu'il est impossible de mesurer quelle part de crainte a poussé, à plusieurs reprises, les cardinaux à agir⁵¹. Le formalisme juridique d'un

47 Le Manifeste du 2 août, proche du *Casus* d'Orsini du 26 juillet, précisait en effet qu'Urbain VI les avait fait requérir « *pro maioris periculi evitacione [...]* *Ipsi vero dubitantes de maiori scandalo, maxime quia sex ex dominis cardinalibus et tam ipsorum quam aliorum dominorum familia et bona fere tota erant dispersa per urbem et quia castrum non erat de victualibus sufficienter munitum et quia etiam non habebant locum ad quem tute ... possent recedere et quia Romani predicti circa castrum ipsum de nocte stacatum seu palentum facere tentaverant, exiverunt castrum et venerunt ad palatium et ipsum inthronisaverunt more solito* » (M. DYKMANS, « La troisième élection du pape Urbain VI », pp. 237-239). On admire la qualité de l'argumentation, dont les fondements demeurent néanmoins fragiles. Divers témoignages clémentistes insistent néanmoins sur ce point (P. JUGIE, « Angelo Feducci », dans *DBI*, 46, 1996, pp. 1-3 ; et L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 186-7).

48 Prignano aurait interrompu Corsini et crié par deux fois, « *sicut ambitiosus : 'Consentio ! Consentio !'* » d'après un clémentiste. Plus probablement, il aura protesté de son indignité, avant de se déclarer prêt à obéir à la volonté de Dieu (M. DYKMANS, « La troisième élection du pape Urbain VI », p. 256).

49 Voir la déposition du familier du cardinal Orsini (A. M. VOGLI, « Giovanna d'Angiò », pp. 233-234) ; en octobre 1380, Flandin écrira « *pre nimio dolore fui semimortuus* » (M. SEIDLMAYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, p. 342).

50 Dans la lettre qu'il adressait à son ami Pedro Rubro de Clair, préchantre de la cathédrale d'Elne, le 10 avril, Bindo Fesulani, chapelain conclaviste du cardinal Corsini, notait avec quelque clairvoyance : « *et quia creditur, quod in diversis mundi partibus predicta diversi modo narrabuntur et forte per aliquos in deteriore partem interpretabuntur, volui ea sic per ordinem vestre amicitie intimare, tamquam ille, qui in predictis pro maiori parte presens fui* » (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 148-151 ; W. BRANDMÜLLER, « Zur Frage nach der Gültigkeit der Wahl Urbans VI », doc. 12, p. 30). Le 16 avril, le frère de l'archiatre pontifical, Francesco Casini, précisait à ses concitoyens siennois : « *Licet varia et inconsueta nova fuerint hic circa electionem novi summi pontificis, tamen videtur electio cum firmitudine remansisse domino archiepiscopo Bariensi* » (*ibid.*, doc. 18, p. 34).

51 Dans son désir de prouver la canonicité de la procédure conduisant Prignano au souverain pontificat, M. DYKMANS est probablement excessif.

Flandin, immédiatement convaincu de l'irrégularité de l'élection, repose en grande partie sur son expérience avignonnaise. Comme le releva Lagier⁵², entre 1334 et 1370 aucune pression populaire ne vint perturber le déroulement des conclaves. Faut-il dès lors considérer que le 9 avril, les cardinaux distinguèrent la procédure du choix du candidat ? C'est probable. Qu'ils aient unanimement jugé scandaleuse l'attitude de Rome — et même admis qu'elle était susceptible de vicier l'élection⁵³ — n'allait pas sans la reconnaissance explicite que le personnage porté au souverain pontificat était bien le candidat qu'ils avaient librement choisi.

Dans les semaines qui suivirent, diverses cérémonies, messes solennelles, octrois d'indulgences, bénédictions, sermons, excommunication contre les Florentins ennemis de l'Église, confection de lettres collectives ou personnelles adressées par les cardinaux aux princes d'Occident⁵⁴ attestèrent que l'Église avait désormais un pape. Le jour de Pâque eut lieu la cérémonie de couronnement. Détail piquant : Orsini, qui avait obstinément refusé de voter pour Prignano et contesté son élection, fut choisi pour placer la tiare sur le front d'Urbain VI⁵⁵, comme pour mieux ressouder toutes les énergies et les volontés autour du nouveau pontife, appelé à résoudre de grandes et

Les textes laissaient une certaine liberté d'interprétation aux cardinaux, ce qui explique d'ailleurs leurs divergences sur ce point précis. Relevons, néanmoins, que la « troisième élection » n'a pas eu lieu dans le cadre juridique et solennisé du conclave, que quatre des cardinaux présents la veille étaient absents. En outre, la rupture chronologique entre la dissolution forcée du conclave et la proclamation de l'élu, pouvait susciter quelques doutes sur la régularité de la procédure. Rappelons en effet qu'un personnage pouvait être élu et ne pas devenir pape (N. P. ZACOUR, « A Note on the Papal Election of 1352 » ; et B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon*, p. 109).
52 M. SEIDLMAYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, p. 328.

53 Voir les insultes lancées par Orsini à la foule (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 344-345 ; et N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 50). Les cardinaux furent d'ailleurs outrés qu'Urbain VI interdise toute enquête pour identifier les coupables, alors que nombre de biens et de demeures d'officiers avaient été pillées par les Romains (sur le rapide pardon d'Urbain VI, voir L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. II, pp. 121-125). Les déclarations du 2 et du 9 août montrent que, pour le bien de l'Église, dans l'avenir, ils estimaient que de tels comportements devaient être sanctionnés.

54 Seul Flandin jura ne jamais avoir informé quiconque de l'élection d'Urbain VI.

55 N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 62-63 ; M. DYKMANS, « La troisième élection du pape Urbain VI », pp. 255-257. Diverses dépositions dépeignent sous un jour singulier la cérémonie du 18 avril : « *Ipsi cardinales, omnes vel major pars, ostendebant vultus tristes et declinabant oculos in terram [...] Et cum interrogarentur per aliquos prelatos quare sic essent, aliqui non respondententes suspirabant; aliqui vero respondebant et dicebant: 'tu videbis'* » (BNF, mas. lat. 11745, f° 35^v, art. 101) ! Cette relation est corroborée par de nombreuses dépositions clémentistes et urbanistes (S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, pp. 751-752). Un familier napolitain du cardinal Orsini place dans la bouche de son maître : « Par le corps du Christ, nous adorons une idole » (A. M. VOCI, « Giovanna d'Angiò », p. 234). Les relations entre pape et cardinaux s'étaient déjà fortement détériorées (voir infra).

lourdes tâches. Individuellement, collectivement, tous les cardinaux reconnurent Urbain VI comme souverain pontife et lui rendirent hommage. C'est sur ces actes que Giovanni da Legnano, Baldo degli Ubaldi, Pedro Tenorio, Catherine de Sienne, et plus généralement les urbanistes, étayeront leur argumentation⁵⁶.

Formes et motifs de la rupture

La recherche de ses raisons a suscité d'innombrables interrogations. Faut-il considérer, comme le font généralement les urbanistes, que les insultes et les menaces pontificales en sont à l'origine ? Les dépositions de ceux qui élurent Clément VII, de peur sans doute que leur défection ne soit interprétée sous l'angle du ressentiment atténuent les torts du pape à leur endroit, tandis que les témoignages urbanistes sont les échos complaisants des injures qu'Urbain VI leur adressa⁵⁷. On s'est interrogé sur sa « maladie ». Son biographe a considéré qu'il souffrait d'un déséquilibre mental « quasi pathologique », soudainement révélé par son élection. Sa condition de subordonné à la Chancellerie lui aurait en quelque sorte permis de nourrir sa rancune sans découvrir sa personnalité⁵⁸ :

« auditeur du cardinal de Pampelune pendant quatorze ans, jamais je n'eus de lui une bonne parole. Quand il me donnait quelque chose à faire, il ne daignait même pas me regarder en face : c'est le dos tourné, beuglant presque comme un veau, qu'il me tendait mon travail⁵⁹ ».

Amer souvenir, impitoyable vengeance !

Dès les premières semaines de son pontificat, Bartolomeo Prignano révéla à ses électeurs le tréfonds de son caractère⁶⁰ : Orsini se fit traiter de

56 M. SEIDLMAYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, p. 32 ; M. DYKMANS, « La troisième élection du pape Urbain VI », pp. 259-260 ; et M. FOIS, « La critica dell'arcivescovo di Toledo ». Cette analyse fut adoptée par O. PREROVSKY qui considéra que l'élection était viciée à l'origine, mais qu'elle fût validée par le comportement des cardinaux ; argument que N. VALOIS avait, en son temps, considéré comme « spécieux ». « Le formalisme est une pièce essentielle de la théologie avignonnaise », d'après M. DYKMANS (« La troisième élection du pape Urbain VI », p. 258) !

57 N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 69.

58 O. PREROVSKY, « L'elezione di Urbano VI », p. 63.

59 Ces mots très durs pour le vice-chancelier, portraituré comme une bête, sont rapportés par le châtelain du fort Saint-Ange qui eut plusieurs entrevues avec Urbain VI (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 171). Demeuré en Avignon, Pierre de Monteruc n'en eut pas connaissance : il semble avoir même été heureux de la promotion de son ancien subordonné au souverain pontificat et ne se rallia que tardivement à Clément VII (N. VALOIS, « La situation de l'Église au mois d'octobre 1378 », p. 453) !

60 Son ressentiment à l'égard des cardinaux demeurerait entier. Les sources concordent sur ce point (D. VON NIEHEIM, *De Scismate*, p. 20 ; A. SEGRE, « I Dispacci di Cristoforo da Piacenza », p. 273). Prignano fut également accusé par Pons Beraud, correcteur des lettres apostoliques, *quasi unius consortii* de l'archevêque de Bari à la Chancellerie (S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, p. 721), d'être un dissimulateur (M. SEIDLMAYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, pp. 256-257).

faible d'esprit, Corsini de voleur — ce qui n'était pas sans quelque fondement⁶¹ — et, pour faire bonne mesure, Genève, parent du roi de France et de l'empereur, de ribaud⁶² ! Pour conclure en consistoire privé un vif échange verbal avec le cardinal de Cros, le pape se leva *cum furia* pour frapper celui-ci. Genève, s'interposant d'un « Très Saint Père, Très Saint Père, que faites-vous ? », se vit contraint de raccompagner aimablement l'enragé jusqu'à son siège⁶³.

Tous les cardinaux n'acceptèrent pas sans broncher le rôle de victime expiatoire que l'atrabilaire pontife leur assignait. Accusé en consistoire public de trahison et de corruption, La Grange répliqua, en pointant le pape du doigt, que ce mensonge ne pouvait venir que de la bouche de l'archevêque de Bari et non de celle du pape⁶⁴, le rappelant ainsi aux devoirs de sa charge. Genève, plus direct, l'aurait carrément mis en garde :

« En réalité, très Saint Père, vous ne traitez pas les seigneurs cardinaux avec tout l'honneur que vous leur devez, ainsi que le firent vos prédécesseurs; vous diminuez notre honneur. Et je vous dis en vérité que les cardinaux feront de leur mieux pour diminuer le vôtre »⁶⁵.

Les dépositions nous révèlent que Prignano avait un don : celui de se créer des ennemis. Fonder la rupture sur le mauvais caractère du pape reste néanmoins très réducteur. Le probable ressentiment de quelques cardinaux ne saurait suffire à motiver la déclaration collective du 9 août 1378⁶⁶.

On a tenté d'expliquer leur animosité par le désir de réforme du nouvel élu. Défenseur d'une conception pastorale et morale de la papauté, il

61 O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 147.

62 N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 68 ; W. ULLMANN, *The origins of the Great Schism*, p. 46 ; et O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 84.

63 Déposition du ministre général des mineurs (S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, p. 585 ; N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 68 ; et W. ULLMANN, *The origins of the Great Schism*, pp. 45-46).

64 Jean de La Grange, chargé par Grégoire XI de mener les négociations avec Bernabò Visconti et les Florentins à Sarzana, n'était entré dans Rome que le 25 avril. Il fut accusé à deux reprises par le pape de perfidie et de corruption, d'abord à propos des négociations de Bruges (1374-1377), ensuite à cause de ses bonnes relations avec le seigneur de Milan, ennemi de l'Église. Il aurait alors rétorqué : « *vobis qui estis nunc papa, non possum respondere. Sed si essetis archiepiscopellus Barensis, sicut fuistis pauci dies sunt, ego dicerem archiepiscopello quod ipse mentitur per gulam* » (S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, pp. 676-678 ; N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 69-71 ; W. ULLMANN, *The origins of the Great Schism*, pp. 46-48 ; et O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 84, 119-120). Ferme devant les attaques pontificales, Jean de La Grange use à chaque fois du même procédé, qui lui permet d'insulter le personnage sans atteindre le pape.

65 W. ULLMANN, *The origins of the Great Schism*, p. 48 ; O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 121.

66 O. PREROVSKY a tendance à ramener le Schisme à une question d'offenses, de ressentiments et de vengeances personnelles. Il insiste également sur le fait qu'Urbain VI refusa d'accorder à ses électeurs un don de joyeux avènement, contrairement à ses prédécesseurs (*L'elezione di Urbano VI*, p. 72).

serait fatalement entré en conflit avec cette conception administrative et autoritaire, typiquement avignonnaise, dans laquelle les cardinaux se seraient complus⁶⁷. Or, si la réforme de l'Église, question déjà fort débattue, fut tout particulièrement ressentie comme une nécessité après le laxisme d'un Grégoire XI⁶⁸, il convient de relever que ce programme est davantage celui que la curie fixait au nouvel élu que son projet personnel. S'il en eut un en ce domaine, il n'apparut d'ailleurs qu'à travers les brimades et injures, qu'il dispensait à son entourage. Le 19 avril, lendemain du couronnement, il lançait, dans la grande chapelle, ses invectives contre les évêques et les prélats qui demeuraient à Rome, les accusant de perfidie, parce qu'ils désertaient leur diocèse. L'évêque de Pampelune, Martin de Zalva, docteur en droit canon, rétorquait aussitôt qu'il n'était pas là pour son plaisir, mais pour le bien public et qu'il préférerait résigner son office en curie, plutôt que de supporter ces insultes. Dans les jours qui suivirent, le pape dénonçait encore le style de vie des cardinaux et des prélats, revenant à plusieurs reprises sur les devoirs moraux des dignitaires de l'Église, critiquant surtout leur cupidité⁶⁹.

À l'occasion d'un sermon prononcé au palais par un moine anglais sur le vice de simonie, le pape se levait brutalement et, interrompant l'orateur, lançait : « Il faut ajouter que je peux utiliser l'excommunication contre les simoniaques, même s'ils sont cardinaux ». Borsano, ancien professeur de droit canon à l'université de Naples, lui répondit calmement : « Très Saint Père, il ne peut y avoir excommunication, à moins que vous n'ayez averti au préalable le coupable à trois reprises ». Le pape se dressant à nouveau rétorqua : « Je peux tout faire et le veux ainsi »⁷⁰. Entre nature impulsive et colérique, ignorance des procédures et autoritarisme, on ne sait pas toujours identifier ce qui prime chez ce personnage. Prignano que l'on avait pris pour un individu docile et, à défaut d'être cardinal, bien au fait du fonctionnement de la curie, révélait une fois élu, toute l'ampleur de son ingratitude, l'inexistence de son savoir-vivre et la simplicité de son intellect.

Toutes ces anecdotes — on n'a peut-être pas suffisamment insisté sur cet aspect — signalent en outre un processus brutal d'absolutisation du pouvoir. Les invectives pontificales ne déconsidéraient pas seulement la personne des cardinaux. Elles discréditaient également leur fonction. Le

67 Bernard GUILLEMAIN s'est opposé avec force et raison à cette interprétation (*Genèse et débuts du Grand Schisme*, p. 159) au demeurant contredite par l'attitude autoritaire du pape à l'égard de l'épiscopat. Rappelons que le retour de la papauté à Rome et l'élection d'Urbain VI avaient favorisé un renouvellement du courant mystique (voir R. RUSCONI, *L'attesa della fine*).

68 A.-M. HAYEZ, « Un aperçu de la politique bénéficiaire de Grégoire XI », p. 698. Relevons au demeurant que la réforme de l'Église fut entreprise par Urbain V sans que cela n'ait suscité une grave opposition du sacré collège (voir L. VONES, *Urban V*).

69 « *Ipsi aegre tulerunt* » (O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici*, n° 23 ; N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 67 ; et W. ULLMANN, *The origins of the Great Schism*, p. 45). Il leur retira la part des communs services qu'ils recevaient, tant qu'ils n'auraient pas réparé leurs églises titulaires (O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 73, 85).

70 S. BALUZIUS, *Vitae Papatum Avenionensium*, t. II, pp. 659-660 ; W. ULLMANN, *The origins of the Great Schism*, p. 48. À l'évêque de Pesaro, excommunié pour ne pas avoir rempli à temps ses obligations financières, Borsano aurait dit « je ne croyais pas qu'il pouvait t'excommunier ! » (O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 146).

biographe d'Urbain VI n'a d'ailleurs trouvé que fort peu d'interventions dans lesquelles le pape attribuait aux cardinaux un rôle éminent⁷¹. Or, ceux-ci étaient et se considéraient comme frères du souverain pontife, comme des *membra capitis et membra magna Ecclesiae Romane*, comme *pars corporis pape*. Dès le début du XIII^e siècle, les métaphores du corps insistaient sur l'intimité ecclésiologique des cardinaux avec le pape⁷². Lorsqu'un Clément VI exaltait la fonction pontificale et développait dans ses sermons le thème de la *plenitudo potestatis*, il précisait que « les cardinaux assumaient une part de cette *plenitudo potestatis* »⁷³. D'un point de vue pratique, cela se traduisait par le soutien apporté au souverain dans le gouvernement de l'Église, assurant ainsi le fonctionnement complexe d'une institution dont les organes avaient de multiples compétences, théologiques, judiciaires, administratives, financières et diplomatiques⁷⁴. La capitulation de 1352 avait clairement démontré que les cardinaux étaient très attentifs à leur rôle dans le gouvernement de l'Église, tout spécialement lorsqu'elle était mise en péril par l'arbitraire pontifical⁷⁵. Probablement convaincu du caractère miraculeux de son élection, rempli de défiance et de rancune à leur égard, Urbain VI ne cherchait-il pas à rompre ce lien en les humiliant⁷⁶ ? On note, en effet, que dès le début de son pontificat, il décida de gouverner avec un cercle restreint de laïcs napolitains, bouleversant soudainement des pratiques politiques établies⁷⁷.

71 Et encore elles furent au conditionnel (O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 75).

72 A. PARAVICINI BAGLIANI, *Il trono di Pietro*, pp. 55-58.

73 R. LÜTZELSCHWAB, « *Non solum assumuntur ad partem sollicitudinis* », p. 23. Clément VI reprenait les réflexions de l'*Ostiensis* (B. TIERNEY, *Foundations of the Conciliar Theory*, p. 149).

74 Voir B. GUILLEMAIN, *La cour pontificale d'Avignon*, pp. 225-274 ; J. VERGER, « L'entourage du cardinal Pierre de Monteruc » ; article de P. JUGIE, dans *Dictionnaire historique de la papauté*, déjà mentionné, pp. 277-281 et « Les *familiae* cardinalices au temps de la papauté d'Avignon ». W. ULLMANN connaît bien mal le droit canonique lorsqu'il affirme qu'au XIV^e siècle les cardinaux acquièrent au détriment du pape des pouvoirs illégaux et inconstitutionnels (*The origins of the Great Schism*, pp. 6-7) !

75 Défendant la collégialité comme source de bon gouvernement, le sacré collège avait signifié son désir de voir ses droits reconnus par une constitution (G. MOLLAT, « Contribution à l'histoire du Sacré Collège », p. 100 ; N. P. ZACOUR, « A Note on the Papal Election of 1352 » ; E. PASZTOR, « Funzione politico-culturale di una struttura della Chiesa »). Innocent VI par la constitution *Sollicitudo pastoralis* du 6 juillet 1353 ruina les prétentions du sacré collège (*Lettres secrètes et curiales*, n° 435), mais n'eut garde pendant son pontificat d'oublier le contenu de la capitulation à laquelle il avait souscrit. Ses successeurs, Urbain V et Grégoire XI, firent de même, non en ce qui concernait la limitation du nombre des cardinaux, mais relativement à la définition de la politique de l'Église et surtout au recrutement des hauts officiers, qui ne donna plus libre court aux dérives népotistes caractéristiques du pontificat de Clément VI.

76 O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 84-85.

77 Cette métamorphose du pouvoir fut relevée par Cristoforo da Piacenza : « *Post coronacionem per ipsum assumptam voluit habere dominos Hugonem et dominum Thomam, fratres de Sancto Severino, comitem*

Le conflit est en apparence fondé sur une opposition entre une conception hiéocratique et une conception collégiale du gouvernement de l'Église⁷⁸. En réalité, les cardinaux défendaient une idée de la papauté, définie par les canonistes, qui leur donnait accès au pouvoir et leur permettait de placer leurs familiers, contre un Urbain VI autoritaire, qui les faisait parfois espionner⁷⁹, affirmait des ambitions éhontées et souhaitait sans doute — comme le montre à satiété la suite de son pontificat — les transformer en simples instruments de ses fantasques volontés, les emprisonnant, voire... les empoisonnant à son gré ! Pour le sacré collège, il s'agissait donc moins d'une revendication oligarchique contre l'absolutisme pontifical — comme on le dit trop souvent — que de la défense d'un gouvernement traditionnel contre une dérive autoritariste, précisément imputable à un homme, qui n'interprétait pas correctement la mission qui lui avait été confiée⁸⁰.

En outre, ses compétences laissaient à désirer. Dans les jours qui suivirent l'élection d'avril, les cardinaux, médusés, furent témoins d'une succession de bourdes qui compromettaient à leurs yeux la fonction à laquelle ils l'avaient porté. Les témoignages des divers observateurs relatent avec quelque naïveté les erreurs d'appréciation du nouveau pontife, font état de sa méconnaissance des règles juridiques ou — ce qui est plus étonnant — de ses lubies liturgiques. « Vous faites vos pompes qui, par le corps du Christ, ne valent rien ! » lui dit Borsano après qu'il eut réprimandé le célébrant sur l'étroitesse de son hostie⁸¹. Cinq jours après l'élection, le 14 avril, sortant d'une audience pontificale, le même juriste lâchait tout haut : « C'est un fou ! ». Fustigeant le despotisme en marche, il renseignait un

Nolanum et dominum Nicolaum de Napoli, in suos consiliarios et secundum consilium istorum se regebat et regit, licet in primordio sui apostolatus fuerit valde durus et precipue dominis cardinalibus... » (A. SEGRE, « I Dispacci di Cristoforo da Piacenza », pp. 272-273 ; et W. BRANDMÜLLER, « Zur Frage nach der Gültigkeit der Wahl Urbans VI », doc. 24, p. 41). La relation établie entre ces deux faits — la faveur des Napolitains et la dureté à l'égard des cardinaux — par le procureur de Louis de Gonzague est éclairante. Ajoutons que lorsqu'il dut pourvoir à la direction de la Chambre apostolique abandonnée par ses responsables, il fit appel à Guglielmo di San Severino, archevêque de Salerne (voir note 202). On contredit sur ce point A. ESCH qui considérait que l'immixtion des Napolitains dans le gouvernement de l'Église était une conséquence du Schisme, qu'elle résultait du vide créé par la défection des cardinaux et de leurs affidés (« Le clan des familles napolitaines »).

78 « *Ecce quid dicit vicario Christi* » répondait-il, peut-être à court d'arguments, à La Grange, qui l'avait accusé de mentir par sa bouche (O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 67, 84, 121). Relevons aussi qu'Urbain VI publia volontairement seul la confirmation de Wenceslas comme roi de Romains (*ibid.*, p. 88).

79 Accusation portée par Corsini (O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 147).

80 Cette vision corporative de l'Église fut, on le sait, revendiquée par les partisans de l'obédience avignonnaise, Pierre Flandin, Pierre Ameilh, Pierre Barrière, Saint Vincent Ferrier (Voir M. SEIDLMEYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, pp. 140-142).

81 Flandin répondait ainsi à l'une des solutions envisagées pour résoudre la question de la canonicité de la procédure élective (O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 127 et 145-146).

curialiste sur sa destination d'un « Je vais idolâtrer » ! On ne donnera pas la liste exhaustive des réflexions et sentences du cardinal de Milan⁸², qui toutes montrent clairement ce qu'il pensait du personnage. Remarquons que Lagier n'eut pas meilleure opinion de lui⁸³. Quant aux notes que Pierre Flandin porta dans le traité qu'il écrivit à partir de la fin de l'année 1378, elles sont sans équivoques possibles :

« Il était notoirement très insuffisant, tant à cause de son absence de science, que de son manque de sagesse, et plus, de conscience, ainsi qu'à cause de son mauvais et très inapproprié caractère; ceci étant considéré, il n'était pas possible, sans offenser Dieu, de le réélire⁸⁴ » !

Pour le canoniste, dont la réflexion s'éloignait ici des rigueurs de l'argumentation juridique dans laquelle il excellait habituellement, l'irrégularité de l'élection se doublait de la prise de conscience, tardive, de l'incompétence foncière de Prignano.

Les sources démontrent que les cardinaux demandèrent à Urbain VI à maintes reprises, sur des tons divers, en privé et en public, de modifier son attitude à leur égard et d'accepter leurs conseils. En vain⁸⁵. La rupture entre pape et sacré collège fut, on le sait et le comprend, rapide : elle était connue à Florence à la mi-mai⁸⁶. Pour beaucoup, elle fut définitive. En l'espace de trois mois, Urbain VI se trouva « presque seul, comme un moineau sur le toit », écrivit Dietrich von Nieheim⁸⁷.

Nombre de ses prédécesseurs avaient certes eu des relations plus que difficiles avec quelques cardinaux — à commencer par Boniface VIII⁸⁸.

82 Voir N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 79 n. Le lendemain du couronnement, 19 avril, à la sortie du consistoire, il réfléchissait à haute voix : « Qu'avons-nous fait ? ». Plus tard, à un évêque nommé contre l'avis des cardinaux, il lançait : « Vous n'êtes pas évêque et n'avez pas droit à l'épiscopat, car celui qui vous l'a donné ne pouvait vous le donner seul ! ». Commentant la politique d'Urbain VI : « notre maître la fait selon sa manière, mais, après ce temps, un autre viendra » (O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 82 et 144-145).

83 Il confiait au mois de mai à l'évêque de Castro : « *Si Barensis fuerit prudens et sciverit facere, poterit esse papa* » (O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 139), appréciation quelque peu sibylline, à cette date surtout, qui souligne néanmoins l'incapacité de l'élu à se comporter, à ses yeux, comme un vrai pape. Ses *Informationes* de juillet 1380 précisent encore que Prignano n'a pas les qualités requises pour être pontife et concluent en l'accusant de tyrannie : « *est Herodes impius, Christi illusor et innocencium occisor* » (M. SEIDLMAYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, pp. 336-7).

84 M. SEIDLMAYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, pp. 137-141.

85 En privé, Sortenac aurait conseillé à Urbain VI de mieux traiter les cardinaux afin qu'ils n'entreprennent rien contre lui. Deux ans plus tard Urbain VI reconnut ne pas avoir clairement compris le conseil du cardinal (M. SEIDLMAYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, p. 239) !

86 E.-R. LABANDE, *L'Église au temps du Grand Schisme*, p. 13. Début juin, le bruit courait que le roi de France avait fait pape le cardinal de Montereuc resté en Avignon (*Diario d'anonimo fiorentino*, p. 355) rumeur ridicule mais qui signale la profondeur de la rupture entre pape et cardinaux.

87 D. VON NIEHEIM, *De Scismate*, p. 27.

88 Giacomo et Pietro Colonna furent on le sait déposés et excommuniés par

Mais, entre mai et juillet 1378, tous, sauf un⁸⁹, acquirent l'intime conviction ou finirent par admettre⁹⁰, que Prignano ne devait pas être pape, d'aucuns considérant en leur âme et conscience qu'il ne pouvait l'être pour des raisons juridiques, d'autres animés par des motifs personnels, d'autres enfin frappés par l'incompétence et les prétentions du personnage, tous ou presque s'accordant en définitive sur la même analyse.

À en croire l'historiographie traditionnelle, c'est pour évoquer librement l'ensemble des questions juridiques suscitées par les conditions dans lesquelles s'était déroulée l'élection que les cardinaux se seraient réunis à Anagni. Considérons plutôt qu'après avoir admis que le personnage n'était pas en mesure d'assumer dignement la fonction à laquelle ils l'avaient porté, conscients qu'il était en mesure de nuire à l'Église autant qu'à eux-mêmes, convaincus de la fragilité juridique de son élection, ils voulurent examiner, dans une ville tenue par un chevalier de Perpignan dont ils étaient sûr⁹¹ — au demeurant villégiature presque traditionnelle de l'autorité suprême de l'Église qu'ils prétendaient représenter — les moyens, nombreux et variés, qui leur permettraient de pourvoir au gouvernement de l'Église universelle⁹².

Le cœur du problème n'était pas de nature juridique; il était exclusivement politique.

Le nœud de la discorde : le fort Saint-Ange

L'argumentation juridique développée par les cardinaux pour se passer de celui qu'ils finirent par appeler l'intrus, a été largement examinée. Particulièrement habile mais très postérieure aux faits, elle donne au Schisme, tel qu'il est encore présenté aujourd'hui, son caractère construit, logique et cohérent. On ne s'y attardera pas. On ne s'attachera pas non plus à restituer le raisonnement qui conduisit les cardinaux à mettre sur le compte de la précipitation et des pressions de la foule romaine le manque d'inspiration et de discernement qui leur était imputable. On veut ici étudier

le pape (A. PARAVICINI BAGLIANI, *Boniface VIII*, pp. 170, 177, etc.).

89 Tebaldeschi mourut peut-être urbaniste. Toutefois, un ancien secrétaire d'Urbain VI, qui assurait l'avoir abandonné à cause de son absence de conscience et de vertu, l'accusa d'avoir fait falsifier le testament du cardinal de Saint-Pierre en sa faveur (A. M. VOCI, « Giovanna d'Angiò », pp. 239-240).

90 Ce fût notamment le cas de Pedro de Luna, éclairé par Robert de Genève (N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 73-74 ; et plus généralement M. SEIDLMAYER, « Peter de Luna »).

91 Bernard *Laboratoris*, ancien sénéchal du roi de Majorque — troisième mari de la reine Jeanne — eut quelques difficultés pour obtenir « *ad beneplacitum sedis* » la podestarie d'Anagni, malgré la faveur de Grégoire XI (*Lettres secrètes et curiales*, n° 3474, 3487, 3595 et 3634). Egidio Sanchez Muñoz, déposant à Medina del Campo, affirma avoir vu la bulle d'Urbain VI confirmant son office à ce chevalier (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. II, p. 235n).

92 Voir l'analyse perspicace du sergent d'armes limousin, Guiraud de *Dompnis*, rapportée par Gauthier de Strasbourg, scripteur à la pénitencerie d'Urbain VI : à Anagni, les cardinaux « *tractabant modos per quos possent deponere, viderunt quod non expediebat eis habere illum in summum pontificem* » (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 31).

leur attitude et leur action en dehors de la curie.

Les tensions entre Romains et curialistes, pour la plupart étrangers, les rumeurs de complots, d'assassinats — rumeurs presque attendues à l'aube d'un pontificat qui affichait d'emblée une volonté de rupture avec la période précédente — ne facilitent guère l'identification précise de toutes les entreprises cardinalices dans les jours qui suivirent le 9 avril. Il n'est pas aisé de différencier ce qui pouvait relever de ces combinaisons caractéristiques des sociétés de cour, souvent privées de réel programme politique, visant à miner plus qu'à ruiner l'autorité du souverain, d'intrigues, de conspirations, qui s'inscrivaient elles dans une tentative réfléchie de renversement du pouvoir⁹³. Il semble néanmoins avéré que les principaux acteurs du drame, les premières intrigues se dessinèrent autour de la possession du fort Saint-Ange, qui contrôlait à la fois Rome et le Vatican⁹⁴. Les dépositions du châtelain, effectuées tardivement, n'ont guère été prises en compte par les historiens⁹⁵. Elles furent pourtant enregistrées à un moment où sa famille avait partiellement rompu avec les clémentistes et rapportent des faits qui ne permettent guère de douter de la sincérité du déposant⁹⁶.

Du haut du fort dont il avait la garde, Pierre Gandelin avait assisté à la journée du 8 avril⁹⁷. Lorsque les émissaires de Prignano se présentèrent le

93 Voir *Complots et conjurations dans l'Europe moderne* ; et *Congiure e complotti*.

94 C'est en 1367 seulement que la papauté avait obtenu la forteresse (A. JAMME, « Forteresses, centres urbains et territoire dans l'Etat pontifical », p. 408). Pendant la neuvaine, nombreux furent ceux qui tentèrent de s'en emparer. Le banneret Silvestro Muti, qui avait négocié pour la commune de Rome l'accord avec le préfet, Francesco di Vico, à l'automne 1377 (A. NATALE, « La Felice Società », p. 136, n° xxx), offrit au châtelain, au nom de la commune, soit les revenus du port de Rome, soit ceux du château de Bassiano ou ceux du château de Campagnano, plus la moitié des biens se trouvant à l'intérieur du fort, ainsi que sa nièce en mariage et son fils à la fille de son oncle (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 178-9). Voir note 137, les tentatives de Rodolfo da Varano, seigneur de Camerino.

95 Pierre Gandelin, damoiseau du diocèse d'Embrun, avait rejoint en Italie son oncle, Pierre Rostaing, trésorier du Duché de Spolète. Il servit comme châtelain dans le Duché, avant d'être nommé par le pape, le 1^{er} mars 1375, au château Saint-Ange, qu'il tint jusqu'au 30 avril 1379. Sur ce personnage, voir P. PAGLIUCCHI, *I castellani del castel Sant'Angelo*, pp. 33-43.

96 Éd. L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 161-193. Le 31 août 1379, l'antipape avait en effet donné à son oncle divers biens en Avignon : une maison située rue des Masses, une vigne près de la porte des Miracles et surtout l'hôtel Saint-Georges dans la grande Fusterie (Archivio Segreto Vaticano, *Reg. Aven.* 215, f° 203-204) ; ce dernier fût vendu avant juillet 1380 (*Reg. Vat.* 292, f° 144v°). En 1382, Pierre Gandelin suivit peut-être son oncle nommé viguier de Marseille (Archives communales de Marseille, BB 28, f° 141v°). Puis, il fit carrière dans l'administration française en Dauphiné, comme bailli des Baronnie, à partir de 1387, puis comme bailli de Gap et d'Embrun (*Gallia Regia*, n° 10902 et 11030).

97 Il dépeignait ainsi sa journée du 8 avril : « *Yo ausi lurs crits et rumors aldit chastel et tenien circumdat tot lo conclavi et yo fu informato daco per mos compainos que yo mandava que anaven tot jorn et veniam a mi [...] et tot aquoi mi fu reportat etc par ma gent que yo mandava delsquels fu Jofre de Groussa que non fase mas anar et venir per so que yo sapessa que fazian l'estat dels cardenals* (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 179-

lendemain afin que les six cardinaux qui s'y étaient réfugiés vinsent au Vatican procéder à l'intronisation, sceptique, il les avait questionnés : « Comment se peut-il qu'il ait été élu avec ce grand tumulte ? [...] Il me semble qu'on ne doit pas faire pape de cette manière »⁹⁸. Admettons que l'incrédulité du châtelain ait pu être renforcée par la promotion d'un napolitain au souverain pontificat — ce qui signifiait son licenciement à brève échéance — la sincérité de ses doutes ne peut néanmoins être totalement écartée.

Quatre jours après le couronnement, c'est-à-dire le 22 avril, Urbain VI lui faisait savoir qu'il aurait à remettre la forteresse à son neveu, lui promettant par avance l'office de son choix, en curie ou ailleurs. Le châtelain répondit que, d'une part on lui devait de fortes sommes et que, d'autre part, les conditions dans lesquelles s'était déroulée l'élection nécessitaient à ses yeux l'approbation des cardinaux et du camérier dont il relevait. Interrogé par son oncle, le camérier lui demanda de faire son possible pour garder la forteresse, s'engageant à lui faire connaître ses intentions dès qu'il aurait quitté Rome⁹⁹ — embarrassante sollicitation de la part d'un ennemi déclaré de Prignano¹⁰⁰ ! Quant aux cardinaux, tous affirmèrent qu'il devrait remettre le château au pape dès qu'il aurait perçu ses gages. Tous sauf deux : La Grange, qui venait d'arriver à Rome, et Genève, catégoriques, assurèrent, sous le sceau du secret, que Prignano n'était pas vrai pape¹⁰¹. Il devait conserver la forteresse au moins deux mois : il en tirerait « le plus grand profit et de grands honneurs »¹⁰². Le double jeu d'un La Grange et d'un Genève, qui conservaient alors à l'égard d'Urbain VI la déférence d'usage, les stratagèmes utilisés pour gouverner l'esprit des officiers pontificaux sont ainsi révélés.

Curieusement, Gandelin ne se rangea pas à l'avis de la majorité, mais à celui d'une minorité de cardinaux qui confortaient ses intimes convictions¹⁰³. Lorsque le vice-trésorier, Hélié de Vodron, évêque de Catane, vint apurer ses comptes¹⁰⁴, il se réfugia derrière le serment qu'il avait prêté au

180).

98 *Ibid.*, t. I, p. 185.

99 *Ibid.*, t. I, p. 165.

100 Voir sur l'attitude de Pierre de Cros et sur celle du pape à son égard O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 123-125.

101 « *In conscientia nostra et sub confidentia et secreto nostro* », précisèrent-ils.

102 Ils s'engagèrent à lui verser son dû, Genève jurant de payer sur ses propres biens, si cela s'avérait nécessaire. La Grange fit de même, s'il tenait le château pendant au moins deux mois (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 166-167).

103 Il réunît en effet la garnison, leur expliqua qu'un doute subsistait sur la validité de l'élection, leur fit part du serment qu'il avait prêté à Grégoire XI et réclama en conséquence leur soutien. Tous le lui offrirent, à l'exception d'un cuisinier d'Autun, qui fut expulsé (*ibid.*, pp. 29-30 et 167).

104 Le vice-trésorier, ancien clerc de la Chambre (F. BAIX, « Notes sur les clercs de la Chambre apostolique », pp. 43-45), était accompagné, outre le sénateur Tommaso di San Severino, de nombreux officiers ayant servi Urbain V et Grégoire XI, notamment le clerc de la Chambre, Bertrand Raffin, et le scribe Jean Rousset. Ils devaient, en quelque sorte, rassurer le châtelain et l'amener à céder le fort. On note que tous trois, même s'ils soutinrent les cardinaux contre le pape dès la fin du printemps, n'étaient pas encore au fait de leurs actes !

défunt pape : ne rendre le château en cas de troubles, qu'avec le consentement des cardinaux demeurés en Avignon¹⁰⁵. Afin d'impressionner les émissaires d'Urbain VI, il faisait d'ailleurs rassembler la cinquantaine de « compagnons » armés dont il disposait, tous affirmant d'une seule voix vouloir honorer jusqu'à la mort l'engagement souscrit par Gandelin ! Urbain VI pensa le fléchir¹⁰⁶. Il lui promit un office d'huissier, 1.000 florins de rente annuelle, 10.000 florins de bénéfices pour sa famille, dans les quatre ans à venir (la réforme de l'Église s'effaçait donc devant la satisfaction des désirs immédiats du pontife), en vain¹⁰⁷. Retrouvant un ton plus familier, Urbain VI le menaça d'organiser quelques décapitations de compatriotes pour l'amener à obéir ! Il répondit que, dans ce cas, il suivrait les conseils des seigneurs et barons qui le poussaient à la guerre, précisant qu'à Rome, tous ne le croyaient pas pape¹⁰⁸ ! L'aplomb du châtelain ne saurait être considéré comme pure forfanterie méridionale. La force des convictions de sa famille, qui servait la papauté en Italie depuis près de trente ans, est hors de doute. Or, le même jour, dit sa déposition, La Grange et Genève éprouvèrent le besoin de s'assurer qu'il n'avait pas tourné casaque ! Il lui adressèrent deux émissaires, Bernard de La Sale et Louis de Montjoie, qui lui demandèrent à nouveau de conserver le château pendant deux mois, s'offrant à le dédommager si nécessaire¹⁰⁹.

Les témoignages de Gandelin permettent d'identifier les cardinaux qui furent à l'origine des premières intrigues contre Urbain VI, en l'occurrence les têtes du parti français du sacré collège, singulièrement actives et décidées, dès la fin du mois d'avril. Quoi qu'on en ait dit le camérier n'avait pas un rang suffisant pour emporter la décision du châtelain. Quant aux Limousins, comme Du Puy — présenté par les urbanistes comme un des principaux responsables de la révolte du château Saint-Ange — ils ne firent qu'emboîter le pas de La Grange et de Genève¹¹⁰. Passons sur les

105 Entrevoiant quelque intrigue derrière ses tergiversations, le sénateur qui assistait à la révision des comptes lançait à Gandelin : « cette farine ne tombe certainement pas de ton sac ! » (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 168).

106 L'évêque de Catane s'étant proposé comme otage pendant le temps de l'audience, Gandelin lui répondit : « Je préfère un sac de fèves que vous dans mon château ! » Le pape fut contraint d'envoyer son neveu (*ibid.*, p. 169).

107 Il accepta même de hisser la bannière du pape (*ibid.*, p. 172).

108 Le sénateur lui demandait aussitôt : « Vous ne croyez pas qu'il est vrai pape ? ». Réponse, évasive et prudente : « Je ne suis pas assez bon clerc pour le déterminer; je dis ce que je pense et ce que j'entends des autres... ». (*ibid.*, p. 172)

109 Louis, seigneur de Montjoie, était neveu de Robert de Genève, Bernard de La Sale, un des plus importants capitaines au service de l'Église en Italie (voir notes 36, 142, 164 et l'annexe). D'après Pierre Gandelin, ils s'engagèrent au nom des deux cardinaux, mais également en leur nom propre et sur leurs propres biens (*ibid.*, pp. 168-170).

110 Les urbanistes et certains historiens attribuent à Flandin et Du Puy la responsabilité de la résistance de Gandelin (O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici*, art. 101 ; et O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 126 et 128). Lodovico di Francesco d'Assise reconnu en 1386 avoir été envoyé en mission secrète auprès du châtelain par Du Puy et Flandin pour qu'il ne rende pas le fort. Mais le châtelain ne sut pas pour le compte de qui le professeur en théologie agissait : sa déposition montre clairement que la démarche du théologien franciscain n'eut pas un rôle fondamental dans sa

arguties, chicanes et expédients dont usa le châtelain avec une dextérité consommée, invoquant sans cesse telle question de droit, tel point d'honneur, dirimant — fatalement bien sûr — la restitution du fort¹¹¹. La rouerie des comploteurs, proclamant haut et fort, en curie et ailleurs, qu'il devait restituer la forteresse, tout en prenant soin de l'avertir au préalable de ne point tenir compte de leurs sentences, donne à l'affaire du château Saint-Ange, un tour tragi-comique que les anecdotes complaisamment narrées par Gandelin placent inconsciemment dans le registre de la farce... dramatique s'entend¹¹².

Que visaient La Grange et Genève lorsqu'ils lui demandaient de tenir le fort pendant deux mois ? Ils voulaient probablement contrer Urbain VI, lui signifier la faiblesse de son autorité, l'amener à modérer ses prétentions, les conduire à les respecter. Ils voulaient ensuite disposer d'un instrument susceptible de jouer un rôle fédérateur, coalisant les oppositions à la politique du pape. Tenir le château, c'était disposer de la pierre angulaire à partir de laquelle un programme d'action, quel qu'il fut, pouvait être construit. Ils voulaient enfin, au moment de partir pour Anagni, gagner du temps pour convertir à leurs vues les cardinaux qui hésitaient encore. Il leur fallait structurer la dissidence pour procéder contre le pape¹¹³. Dans le jeu des opposants, le château Saint-Ange n'était qu'une carte de réserve. Mais c'était un atout maître !

Procédures et procédés : les voies du pouvoir

On ne peut accuser les cardinaux les plus remontés contre Urbain VI d'avoir comploté contre lui en écartant d'emblée toute possibilité de négociation. Certes, comme l'a montré N. Valois, ils jetèrent très tôt le

décision (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 189).

111 Lui affirmait-on que le pape pouvait aisément le délier de son serment ? Il répondait : « mais il ne peut pas me rendre ma foi » ! S'il acceptait qu'une commission d'arbitrage composée de 8 cardinaux et de 8 chevaliers, ultramontains et italiens à parts égales, se prononça sur le différend qui l'opposait au pape, c'est probablement parce que son recrutement même la condamnait d'emblée à l'insuccès (*ibid.*, pp. 174 et 192). À bout d'arguments, il finit par écrire, aux cardinaux demeurés en Avignon, mais le 15 juin seulement, c'est-à-dire à la fin des deux mois pendant lesquels il s'était engagé à tenir le fort. Le pape joignait sa propre lettre à ce courrier (N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 65), auquel les cardinaux d'Avignon, non encore informés, donnaient le 3 juillet une réponse favorable au pape (O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici*, art. 24 ; et S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. IV, pp. 167-169).

112 Voir ainsi la relation de l'ambassade du mineur Guillaume, évêque d'Urbino, avertissant tout bas le châtelain de ne pas tenir compte de ce qu'il allait lui raconter tout haut. Même lâcheté hypocrite de la part du cardinal Du Puy, qui le faisait avertir la veille, de l'absolue nullité de sa démarche du lendemain (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 173) !

113 Les premiers cardinaux (Aigrefeuille et Malsec) quittèrent Rome début mai (A. M. VOGLI, « Giovanna d'Angiò », p. 252 ; et O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 130). Une lettre de Cristoforo da Piacenza du 24 juin montre qu'ils étaient partis depuis longtemps (A. SEGRE, « I dispacci di Cristoforo da Piacenza », p. 273).

trouble dans l'esprit des princes d'Occident, tout en les sondant sur leurs intentions en cas de rupture définitive¹¹⁴. Dès le 23 mai, Genève, par exemple, déclarait en privé à l'émissaire du roi de Castille que le sacré collège, à l'exception du vieux Tebaldeschi, était convaincu de la nécessité de déposer Urbain VI ! Il en disait autant un mois plus tard à l'envoyé du comte de Flandre¹¹⁵. Néanmoins, afin d'aplanir leurs différends avec le pape, les cardinaux d'Outremont se déclaraient prêts à discuter avec lui.

Adeptes du double jeu, ils insistèrent pour qu'il vienne les rejoindre à Anagni. Celui-ci crut bon de refuser, son entourage lui ayant notifié qu'il risquait de n'en pas revenir vivant¹¹⁶. Ils lui firent connaître leurs volontés par divers moyens. À l'évêque de Recanati qu'il tentait de convertir à ses thèses, Pedro de Luna, laissait entendre sur le ton de la confiance que le sacré collège souhaitait la renonciation d'Urbain VI¹¹⁷. Martin de Zalva, évêque de Pampelune, fut chargé de présenter précisément cette solution au pape¹¹⁸. La légitimité d'une résignation avait été démontrée par Boniface VIII. Le pontife avait invoqué des arguments utilisés pour la renonciation des évêques à leur charge : Célestin V avait librement et publiquement abdicé, parce qu'il avait pris conscience de sa propre inaptitude à porter le poids du gouvernement de l'Église universelle¹¹⁹ — un motif qui ne pouvait que fortement résonner dans les consciences des cardinaux dissidents !

Compte tenu du caractère d'Urbain VI, l'espoir de le voir renoncer de lui-même à la tiare était mort-né. Les multiples tentatives des cardinaux connurent toutes des échecs complets. À l'évêque de Todi, Stefano Palosi, qui lui faisait part de leurs projets, Urbain VI répondait avec assurance : « Ils ne me connaissent pas bien. Même si j'avais mille épées autour du cou, moi, je ne renoncerais pas »¹²⁰ ! Début août, le sacré collège tenta une dernière fois d'amener le pape à renoncer au pontificat en lui offrant la dignité de cardinal-évêque¹²¹. En vain.

Renverser le pape ? Un tel projet ne pouvait que très difficilement réunir l'assentiment de la majorité du sacré collège. Mais le refus du pape de voir reconsidérées les conditions singulières de son élection lui fit perdre ses derniers défenseurs. Le très pondéré Sortenac lançait avec humeur à l'un de ses émissaires, qui le défendait encore : « Mais il n'est pas plus pape que la queue de votre mule¹²² ! » La comparaison est osée, l'irritation qu'elle

114 On leur a longtemps attribué un rôle décisif qu'ils ne purent avoir (N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 85-98).

115 O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 121-122. L'hypocrite sollicitait néanmoins auprès d'Urbain VI l'octroi de nouveaux bénéfices, et ce jusqu'au mois d'août (M. DYKMANS, dans *DBI*, 26, 1982, pp. 228-229) !

116 Voir O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici*, n° 26 ; les dépositions des urbanistes insistent sur le fait que les cardinaux voulaient s'emparer de lui pour l'amener à accepter leurs volontés : ainsi Stefano Palosi, évêque de Todi, « *cardinales scribebant quod dignaretur ire Anagniam et ibi ordinare ea que essent ordinanda pro statu Ecclesie universalis* » (BNF ms. 11745, f° 77v°) ; voir aussi S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, p. 789.

117 L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. II, p. 218.

118 On sait par ailleurs que les cardinaux italiens s'acquittèrent de la même mission, avant de le quitter (O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 162 ; et A. M. VOGLI, « Giovanna d'Angiò », pp. 196 et 253).

119 Voir A. PARAVICINI BAGLIANI, *Boniface VIII*, pp. 78-83.

120 S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, p. 758.

121 O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 143 et 162.

122 *Ibid.*, p. 691 ; L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. II, p. 224.

véhicule, intacte. L'obstination pontificale, de plus en plus suspecte, assura la radicalisation de l'attitude du sacré collège. L'inutilité de la voie de compromis était démontrée. Ceci permit aux cardinaux de surmonter leurs divergences, d'adopter progressivement une attitude et un projet communs. Thomas d'Aquin ne considérait-il pas la révolte comme légitime, dès lors qu'elle intervenait, comme *ultima ratio*, afin de rétablir l'ordre ancien¹²³ ? Tels étaient bien les objectifs officiels des cardinaux !

Pendant ces trois mois (de mai à juillet), les prélats qui menaient le sacré collège ne se laissaient pas guider par la seule espérance d'une renonciation pontificale. Ils continuaient à intriguer pour développer leur autorité sur des fragments de l'appareil d'État et de gouvernement. Quelques cardinaux pouvaient user des relations établies avec les structures administratives de l'État, au cours des légations dont ils avaient été investis pendant le pontificat de Grégoire XI¹²⁴. Flandin avait été, à partir d'octobre 1377, le protecteur en curie d'Orvieto¹²⁵. Genève, ancien légat en Romagne et dans la Marche d'Ancône, conservait des relations avec plusieurs cités qui le considéraient encore, en mai 1378, comme leur interlocuteur naturel, voire leur intercesseur auprès du pape¹²⁶. Ces cardinaux avaient promu leurs fidèles aux offices¹²⁷. Ils contrôlaient quelques administrations provinciales — notamment celle de la Marche d'Ancône¹²⁸ — et pouvaient compter sur la fidélité d'un certain nombre de châtelains affectés dans les forteresses disséminées sur le territoire pontifical¹²⁹.

123 Voir, pour faire court, M. TURCHETTI, *Tyrannie et tyrannicide*, pp. 267-278.

124 Du Puy et Flandin avaient été vicaires généraux dans le Patrimoine de Saint-Pierre, le Duché de Spolète et la Campagne romaine (voir A. GARDI, « Il mutamento di un ruolo : i legati nell'amministrazione interna della Stato pontificio »).

125 Archivio di Stato di Orvieto, *Riformagioni* 165, f° 40v°-42. Il l'était encore en mars 1378, voir L. FUMI, dans *Il propugnatore*, 1881, doc. 14, p. 97.

126 M. SEIDLMAYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, p. 301. Le 25 mai 1378, le recteur de la Marche agissait encore comme commissaire de Robert de Genève, dans la sentence qui restituait Montefilotrano à Osimo (Archivio Storico Comunale di Osimo, *Perg.* 257).

127 Voir sur les procédures de nomination, A. JAMME, « Les contradictions du service pontifical ».

128 Pedro Gomez Barroso, archevêque de Séville, gouvernait toujours la province en septembre 1378 (Archivio di Stato di Ancona, *Riformagioni* 1, f° 90v°-91). Le fait qu'Adhémar de Montauroux, maréchal de la province depuis 1372, soit confirmé dans ses fonctions par Clément VII dès le 10 novembre 1378 montre l'adhésion, peut-être tacite, de la hiérarchie administrative provinciale aux clémentistes (Archivio Segreto Vaticano, *Reg. Aven.* 215, f° 52v°-53). Rinaldo Orsini, frère du cardinal, nommé recteur du Duché de Spolète en 1376, transféré dans le Patrimoine de Saint-Pierre en mai 1378, ne se rallia aux clémentistes qu'après avoir été dépossédé de sa charge par Urbain VI, en juillet 1379 (E.-R. LABANDE, *Rinaldo Orsini*, pp. 70-74).

129 Les cardinaux ne contrôlaient certes pas un grand nombre de châteaux; mais, après la révolte des communes au cours des années 1375-1377, Urbain VI non plus (voir J. GLÉNISSON, « Les origines de la révolte de l'État pontifical en 1375 » ; A. JAMME, « Forteresses, centres urbains et territoire

Les princes de l'Église avaient en outre d'excellentes relations avec plusieurs membres éminents de la noblesse romaine. Jusqu'en juillet 1378, ceux-ci ravitaillèrent en leur nom le fort Saint-Ange¹³⁰. Au sud de Rome, la personnalité d'Onorato Caetani, comte de Fondi, démis de ses fonctions de recteur de Campagne par Urbain VI qui refusait de lui restituer les sommes empruntées par son prédécesseur, dominait¹³¹. Ses oncles, Rinaldo et Giordano Orsini, seigneurs de Marino, entrèrent en rébellion avec lui¹³². Les Ceccano, qui l'avaient déjà suivi en 1367¹³³, Fabrizio et Stefano Colonna, seigneurs de Genazzano — oncles du futur Martin V¹³⁴ — firent le même choix. C'était pour eux l'opportunité de développer leur puissance au détriment de cousins plus ou moins éloignés, dans cette province où les rivalités familiales étaient exacerbées par l'exiguïté des ressources.

dans l'État pontifical », pp. 412-414). Le limousin Itier de Lisignac, constitué châtelain d'Orvieto par Grégoire XI en octobre 1377 (Archivio di Stato di Orvieto, *Riformagioni* 165, f° 38v^o), recommandé à la commune par Urbain VI le 26 avril 1378 (L. FUMI, *Codice diplomatico d'Orvieto*, p. 569), se révolta pendant l'été. Il ne restitua la forteresse d'Orvieto au recteur urbaniste qu'en octobre 1378, moyennant le versement de 2.400 florins (Archivio di Stato di Orvieto, *Riformagioni* 167, f° 24v^o et E.-R. LABANDE, *Rinaldo Orsini*, p. 52). La *rocca* de Bolsena, prise par Guilhonet de Sault en août 1377 demeura dans les mains des clémentistes jusqu'en 1391 (A. ESCH, *Bonifaz IX und der Kirchenstaat*, pp. 82-83). Toujours dans le Patrimoine de Saint-Pierre, la *rocca* de Soriano était tenue depuis 1376 par le Provençal, Jacques Pierre (J. P. KIRSCH, *Die Rückkehr der Papste*, p. 206), qui la conserva jusqu'en août 1386 (Archivio Segreto Vaticano, *Instr. Misc.* 3233). Dans le Duché de Spolète, la *rocca* de Bevagna était gardée par le Séduinois, Georges Pichelin d'Ansel (Archivio Segreto Vaticano, *Intr. et Ex.* 351, f° 25v^o, 46 et 50); la *rocca* de Montefalco échappait encore au contrôle des urbanistes en juillet 1379 (Archivio di Stato de Pérouse, *Diplomatico*, P.1, 202). Dans la Marche d'Ancône, Fernando Sanchez de Moya, familier du cardinal Albornoz (*Correspondance des légats*, n° 771), confirmé par Urbain V, puis par Grégoire XI comme châtelain de la *rocca* San Cataldo (*Lettres Communes*, n°10228 et 19731), tint la forteresse jusqu'en janvier 1383 (J. F. LEONHARD, *Ancona nel basso Medio Evo*, pp. 201-203). En Romagne, la *rocca* de Césène resta dans les mains des clémentistes jusqu'au début 1379 (*Corpus Chronicorum Bononiensium*, p. 356); etc.

130 « *Partem munitionis [...] habuimus a certis Romanis, non de infimo genere natis sed de majoribus dicte terre, qui nos animabant ad detentionem dicti castris* » (déposition du capitaine du fort Saint-Ange; éd. part. S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, p. 730). Pierre Gandelin affirma également avoir été requis par nombre de barons et de seigneurs d'attaquer le pape et les Romains (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 171).

131 Il s'agissait de 12.000 florins. Le rectorat de Campagne fut confié à son pire ennemi, le sénateur Tommaso di San Severino (S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, pp. 752-754). Son adhésion à la révolte était connue à Florence le 3 juillet (N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 77). Voir sur le personnage L. ERMINI, *Onorato I Caetani*; et E.-R. LABANDE, dans *DBI*, 16, 1973, pp. 201-203.

132 F. ALLEGREZZA, *Organizzazione del potere*, p. 112. Dès octobre 1378, Giordano se trouvait fréquemment à la table de l'antipape (L. ERMINI, *Onorato I Caetani*, p. 101). Le 31 janvier 1379, il recevait la solde de 30 lances et 100 hommes de pied (Archivio Segreto Vaticano,

Les cardinaux entraînaient dans leur sillage des maisons qui par tradition cultivaient une forte opposition au pouvoir temporel du pape. Luca Savelli, dont les possessions s'étendaient du sud au nord de Rome, se laissa convaincre¹³⁵. Dans le Patrimoine de Saint-Pierre, le préfet de Rome, Francesco di Vico, à qui Urbain VI avait refusé le vicariat de Viterbe moyennant un cens de 6.000 florins¹³⁶, rassembla les mécontents. Dans la Marche d'Ancône, ce fut le vicaire de Camerino et San Ginesio. Depuis la mort de Grégoire XI, il faisait de froids calculs¹³⁷. À son gendre qui lui demandait pourquoi il soutenait ouvertement les cardinaux contre le pape, Rodolfo da Varano aurait répondu : « je l'ai fait pour qu'ils aient tant à faire avec leurs histoires, que les nôtres, ils nous les laissent faire¹³⁸ » ! Bref, en favorisant les dissensions au plus haut niveau de l'Église, les barons pourront

Intr. et Ex. 351, f^o 19v^o).

133 G. FALCO, « I comuni della Campagna e Marittima nel Medio Evo », pp. 245-247. Cette famille, au prestigieux passé, était alors en plein déclin. Dès les premiers mois de son pontificat, Clément VII leur accorda divers privilèges : à Giovanni da Ceccano furent restituées des terres précédemment confisquées (Archivio Segreto Vaticano, *Reg. Aven.* 215, f^o 60-61v^o) ; de même à Niccolò di Berardo da Ceccano et Tommaso di Germano da Ceccano (*ibid.*, f^o 75v^o-77).

134 Les deux frères n'étaient pas du même rameau qu'Agapito, évêque de Lisbonne, ami de Genève, mais futur cardinal urbaniste (A. REHBERG, *Kirche und Macht im römischen Trecento*, pp. 392-395). On relèvera que pour tenter de résoudre leurs divergences sur une éventuelle solution conciliaire, les cardinaux italiens proposèrent le 4 ou le 5 août 1378 à leurs collègues d'Outremont, de se rencontrer à Genazzano (A. M. VOCI, « Giovanna d'Angiò », p. 204). Fabrizio et Stefano n'apparaissent à la solde des schismatiques qu'à partir du début de l'année 1379, avec 10 lances et 50 piétons. Fabrizio participait à la défense d'Anagni ; il fut soldé avec son frère jusqu'en mai (Archivio Segreto Vaticano, *Intr. et Ex.* 351, f^o 20, 39 et 68v^o).

135 Sur les Savelli, voir S. CAROCCI, *Baroni di Roma*, pp. 415-422. La date de l'entrée de Luca Savelli au service des cardinaux reste difficile à déterminer. Le 30 avril 1379, son fils Paolo recevait 1.000 florins pour tenir des gens de guerre et lutter contre les Romains (Archivio Segreto Vaticano, *Intr. et Ex.* 351, f^o 65v^o ; N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 16). Son père reçut divers châteaux de Clément VII dans les mois qui suivirent (Archivio Segreto Vaticano, *Reg. Aven.* 215, f^o 93 et v^o).

136 Ces conventions avaient été négociées par La Grange. Fin avril ou début mai, le pape résolut de confier à Bernard de La Sale la guerre contre le préfet de Rome : « *et cum esset dictus capitaneus in presentia dicti Barenis, exhortabatur eum quod faceret bonam et fortem guerram, dicendo sibi ista vel similia verba in effectu, quod faceret ut valens miles, et non dubitaret quod si necessarium esset, ipse juvaret eum cum propria persona, et extrahendo sibi dagam dicebat quod adhuc super unum equum ipse esset homo ad impugnandum suos inimicos* » (déposition de Fernando Perez à Medina del Campo ; S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, pp. 716-717 ; et O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 100-101). Il ne pouvait plus mal choisir un capitaine pour cette mission ! On a vu que Bernard de La Sale était déjà au service des comploteurs. L'auteur du *Factum Urbani* accuse La Grange d'avoir excité à la révolte Francesco de Vico (O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici*, n^o 102) ; cela n'était

librement développer leur puissance, constituer sur le modèle princier des cercles aristocratiques élargis, fondement d'un large pouvoir territorial à l'intérieur de l'État. Le cynisme visionnaire d'un Rodolfo da Varano surprit ses contemporains¹³⁹. Il faisait l'admiration de Franco Sacchetti qui le considérait comme un des esprits les plus perspicaces de son temps.

Enfin, le sacré collège qui s'érigeait en contre-pouvoir n'eut garde d'oublier l'armée. S'assurer de la fidélité des principaux capitaines qui servaient l'Église en Italie centrale ne leur était guère difficile. Les cardinaux d'Outremont entretenaient parfois depuis plusieurs années, des relations épisodiques avec ces Bretons, Anglais, Gascons, Navarrais et Allemands qui avaient participé à de multiples conflits en France, dans la Péninsule ibérique et en Italie¹⁴⁰. La maison de La Grange, au Trastevere, passait pour avoir abrité, dès le début du mois de mai, de mystérieux conciliabules avec

probablement pas nécessaire, le tyran de Viterbe étant en mesure de considérer seul où résidait son intérêt.

137 Rappelons, pour mieux cerner le personnage, que dans la guerre qui opposait l'Église à Florence, il avait assumé la fonction de capitaine général des troupes de la ligue florentine, avant d'exercer un office semblable en faveur de Grégoire XI contre ses anciens employeurs (voir l'ancien, mais toujours utile travail d'A. GHERARDI, « La guerra dei Fiorentini con papa Gregorio XI », 5, pp. 66-114). Dès le premier jour du conclave, il avait tenté, en faisant proposer 200.000 ducats (!) à Pierre Gandelin, de s'emparer du château Saint-Ange (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 162 et 179).

138 *L'ho fatto perché abbiamo tanto a fare de' fatti loro, ch'e' nostri lascino fare* (F. SACCHETTI, *Il Trecentonovelle*, p. 158).

139 Les notes marginales de Simone da Borsano portées sur la Déclaration de Nice, écrite avant le 17 novembre 1380, précisent que lors de l'élection de Fondi, il se porta caution pour Orsini ou Corsini : « *Recorderis quod alter istorum duorum de quo satis potes recordari, voluit eligi Fundis, per promissionem pecunie, mediante domino Radulpho de Camerino qui promittebat pro eo* ». Ces notes font allusion, sans équivoques possibles, aux pratiques simoniaques d'un des deux cardinaux italiens, comme l'a relevé M. DYKMANS (« La troisième élection du pape Urbain VI », p. 241, n. 34). Dès qu'il fut élu, l'antipape accorda divers privilèges à Rodolfo da Varano dans les terres de son vicariat (Archivio Segreto Vaticano, *Reg. Aven.* 215, f° 34v°-35v°). Le 21 mars 1379, il y ajouta la garde de Montesanto, « dans le Duché de Spolète ». Flandin, chargé d'apurer ses comptes pour son service dans la Marche d'Ancône et le Duché de Spolète pendant le pontificat précédent, lui reconnut une créance totale de 70.000 florins. Le procureur de Rodolfo, Ubertino di Ingarrano di Viglevano, après déduction de diverses obligations établies par Grégoire XI et de 1.200 florins de cens dû pour ses cités, terres et châteaux, composa avec Flandin pour 45.000 florins, ce qui fut ratifié par l'antipape le même jour (*Reg. Vat.* 291, f° 114v°-115). Toutefois, l'engagement clémentiste de Rodolfo da Varano dans les années suivantes fut loin d'être sans failles : à la fin 1382, il fut de ceux qui fournirent des secours à la commune d'Ancône qui voulait prendre la forteresse San Cataldo tenue par le clémentiste Fernando Sanchez de Moya (J. F. LEONHARD, *Ancona nel basso Medio Evo*, p. 203).

140 Voir P. DURRIEU, *Les Gascons en Italie* ; L. MIROT, « Sylvestre Budes et les Bretons en Italie » ; A. JAMME, « Les soudoyers pontificaux d'Outremont » ; et K. FOWLER, *Medieval mercenaries. I The Great Companies*.

les chefs des compagnies¹⁴¹. On a relevé l'engagement singulièrement précoce d'un Bernard de La Sale aux côtés de La Grange et Genève¹⁴². Flandin également apporta son soutien à des capitaines affectés dans le nord du Patrimoine de Saint-Pierre¹⁴³.

Les dépositions des divers témoins, clémentistes et urbanistes confondus, donnent pour le mois d'avril 1378 une répartition géographique des troupes, corroborée par les sources locales. Les compagnies se trouvaient dans le centre de la Marche d'Ancône, dans le Duché de Spolète et le Patrimoine de Saint-Pierre¹⁴⁴. À la fin du mois de juin, celles qui étaient affectées dans les régions les plus éloignées de l'épicentre du conflit commencèrent à faire mouvement : le conseil de la commune de Gubbio tentait de se renseigner sur leurs intentions¹⁴⁵. Début juillet, Ancône acceptait de solder les comptes de Sylvestre Budes avec un marchand de la ville qui conservait en gage une précieuse vaisselle d'argent¹⁴⁶. Le pape avait décidé

141 N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 71.

142 Après la mort de Grégoire XI, Bernard de La Sale avait envisagé de passer au service de Bernabò Visconti. Une lettre écrite le 13 mai de Cortona par l'émissaire du seigneur de Milan, Ruggiero Cane, de retour de Rome, en fait foi (Archivio di Stato de Sienne, *Concistoro* 1794, n° 39). La Grange et Genève furent probablement contraints à de grandes promesses pour le retenir à leur service. On note qu'il fut fait seigneur de Mornas et de Caderousse dès que le siège apostolique fut déclaré vacant (voir note 164).

143 Ceci apparaît autant dans les accusations des urbanistes que dans la correspondance reçue par la commune d'Orvieto : voir la lettre du 24 mars 1378, écrite de Rome par le procureur de la commune à ses concitoyens (éd. L. FUMI, dans *Il propugnatore*, 1881, doc. 14, pp. 97-102). Le *Factum Urbani* accuse Flandin d'avoir fait verser aux capitaines des compagnies des sommes qui lui avaient été remises par le pape pour obtenir la restitution du fort Saint-Ange (O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici*, art. 102).

144 N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 16. Il fallait défendre les communautés fidèles contre les attaques des rebelles soutenus par la ligue animée par Florence ; voir la lettre du 27 mai 1378 adressée par les Huit de la Guerre à la commune de Sienne : Florence se déclarait dans l'impossibilité de soutenir ses alliés siennois contre les Bretons, ses troupes se trouvant à Fabriano « *et in aliis locis necessariis occupare* » (Archivio di Stato di Siena, *Concistoro*, *Carteggio*, 1794, n° 46).

145 Les prieurs de Gubbio demandaient des informations à Camerino sur les Bretons et leurs intentions. Leur émissaire fut soldé le 29 juin (F. MEZZANOTTE, « Costi per compagnia di ventura in territorio eugubino », p. 238).

146 « *Venit etiam coram dictis dominis... probus vir Johannes Ganne, scutifer et ambaxiator strenui militis domini Silvestri Budes, capitanei etc., et sub litteris credencie domini Silvestri predicti, pro ipsius domini Silvestri parte, dictos dominos Antianos cordialiter salutavit. Item octulit [sic] personam, sotios, gentes et posse dicti domini Silvestri, omnes vel partem ipsorum ad beneplacita dicti comunis in ipsius comunis favoribus et auxiliis opportunis. Item exposuit quod idem dominus Silvester habebat in civitate Ancone certa vasa eius argentea, sub pingnoratione pro certa pecunie quantitate, rogans dominos et comune prefate ut dingnetur dicta vasa argentea recoligere de denariis comunis predicti et ipsa vasa remictere dicto domino Silvestro per dictum Johannem scutiferum antedictum. Et ipse dominus Silvester promictit restituere dictam pecuniam dicto comuni ante*

de concentrer les forces, dont il croyait disposer, contre Pérouse¹⁴⁷. Fin juin, près de Scetona, les troupes pontificales infligeaient d'ailleurs une défaite aux rebelles¹⁴⁸.

Les cardinaux sentirent-ils le danger que cette concentration militaire réalisée par Urbain VI faisait peser sur eux ? En profitèrent-ils pour recruter les quelques capitaines qui leur manquaient encore ? Peu après, en effet, Sylvestre Budes tenta de s'emparer de la ville d'Orvieto¹⁴⁹. Ayant échoué ensuite devant Montefiascone, il rejoignait à Viterbe deux seigneurs en révolte, Francesco di Vico et Rodolfo da Varano¹⁵⁰. Quant aux capitaines affectés dans le nord du Patrimoine de Saint-Pierre, ils recevaient au même moment, la créance que Du Puy, ancien vicaire général en Italie, prétendait avoir sur la commune d'Orvieto. Incapable de payer les sommes réclamées, le conseil de ville vendait la mèche : il adressait une ambassade à Urbain VI pour obtenir l'exonération de cette charge¹⁵¹ !

Mouvements de troupes, cessions de créances, tout montre le désir des cardinaux rebelles, au début de l'été 1378, de contrôler étroitement l'armée. Avaient-ils pour objectif leur propre sécurité ? Probablement pas. D'après les comptes de la Chambre apostolique, ils disposaient dès la mi-

quam de provincia Marchie Anconitane recedat et de hoc est paratus sigillare anulo eiusdem domini Silvestri, in quacumque forma placebit dominis antedictis ». La commune accepta de verser les 230 ducats nécessaires. Le 7 juillet, « *probus vir Le Camus, cancellarius et factor domini Silvestri Bude suprascripti, cum litteris credencie dicti domini Silvestri, petens post salutem et oblationem vasa argentea dicti domini Silvestri, monstravit sigillum dicti domini Silvestri et asseruit habere scortam bonam et sollemnem* » ; les Anciens lui assignèrent alors lesdits objets (Archivio di Stato d'Ancône, n° 360, *Atti consigliari* n° 1, f° 15, 49v° et 51).

147 Dans le Duché de Spolète, les troupes de l'Église venaient en effet de subir plusieurs échecs (*Diario d'anonimo fiorentino*, p. 355 ; *Cronaca del Graziani*, p. 227). Pérouse s'était révoltée contre le gouvernement de Du Puy en décembre 1377.

148 La nouvelle fut annoncée à Orvieto le 29 juin (Archivio di Stato d'Orvieto, *Riformagioni* 165, f° 117). Le 30 juin, Pérouse demandait à Sienne des secours contre les 600 bacinets de Sylvestre Budes et de Guilhonet de Sault rassemblés à Panicale, au sud du lac Trasimène (Archivio di Stato de Sienne, *Concistoro, Carteggio* 1794, n° 65 ; éd. part. et fautive L. MIROT, « Sylvestre Budes et les Bretons en Italie », p. 297, n. 1).

149 Le 25 juillet, Urbain VI félicitait la commune et lui demandait de refuser à l'avenir à tout Breton ou Ultramontain l'entrée dans leur ville (L. FUMI, *Codice diplomatico d'Orvieto*, p. 575).

150 P. EGIDI, « Le croniche di Viterbo », p. 345. Montefiascone restait au mains des urbanistes (E.-R. LABANDE, *Rinaldo Orsini*, pp. 55, 60, 64 et 72), contrairement à ce qu'affirmait (M. ANTONELLI, « Il Patrimonio nei primi anni dello Scisma », pp. 167-168).

151 Le 1^{er} juillet, le conseil délibérait « sur le fait de la lettre du cardinal de Marmoutier qui remettait sa créance à Bernard de La Sale, Pierre de Laxaga, Archambaud des Monts et Guilhonet de Sault ». La commune décida d'affecter les gabelles des viandes et du marché au versement des sommes réclamées. Elle envoyait parallèlement ses émissaires vers le pape et Du Puy (Archivio di Stato di Orvieto, *Riformagioni* 165, f° 115v°). À court d'argent, les capitaines s'impatientèrent et adressèrent une sommation à la commune le 6 juillet 1378 (voir le document en annexe, pp. 469-472).

juin, à Anagni, d'au moins 100 lances¹⁵², sans compter la protection que leur offraient le comte de Fondi et ses alliés¹⁵³. En concentrant leurs forces dans la moyenne vallée du Tibre, les rebelles privaient d'abord le pape de toute possibilité de riposte. Ils lui ôtaient les moyens d'agir contre eux. Ils lui indiquaient ensuite la voie à suivre : se soumettre... et se démettre. L'obstination pontificale les conduisit à échafauder un audacieux projet. Puisque Prignano ne voulait point venir à Anagni, il fallait s'emparer de sa personne. Le camérier Pierre de Cros fut chargé de monter une expédition militaire pour enlever Urbain VI à Tivoli ! Seules les exigences des capitaines contactés pour cette opération firent apparemment échouer ses plans¹⁵⁴.

La reine Jeanne, très méfiante à l'égard des cardinaux d'Outremont, convaincue, comme beaucoup de ses contemporains, qu'une solution diplomatique était encore possible, envoyait son mari, Othon de Brunswick, avec quelques troupes, auprès du pape¹⁵⁵. Les cardinaux se sentirent-ils menacés, pris au piège entre Rome et Tivoli au nord, le royaume de Naples au sud ? Voulurent-ils renforcer leurs positions dans la Campagne romaine ? Se livrer à une démonstration de force ? Leurs intentions ne sont pas clairement perceptibles. Ils firent néanmoins appel au capitaine qu'ils jugeaient le plus fiable. Les urbanistes le surent. Ils voulurent lui barrer la route. Le 16 juillet, au Ponte Salaro, les troupes de Bernard de La Sale infligeaient une sanglante défaite à l'armée réunie par Rome, pourtant supérieure en nombre¹⁵⁶.

Quand on connaît les mécaniques de légitimation du pouvoir politique, on comprend aisément que ce fait d'armes ait accéléré et orienté dans une direction singulière la résolution du conflit entre pape et sacré collège. Quatre jours plus tard, les cardinaux ultramontains sommaient les cardinaux italiens de les rejoindre à Anagni¹⁵⁷. Ce même jour, le camérier

152 Soit environ 300 cavaliers. Les 70 lances de Jean de Malestroit furent soldées à Anagni à partir du 15 juin 1378 (Archivio Segreto Vaticano, *Intr. et Ex.* 351, f° 39v°). L'ancien capitaine général des troupes engagées par Grégoire XI en mai 1376, guidait aimablement l'évêque de Recanati, chargé par Urbain VI de visiter individuellement les cardinaux présents dans la ville (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 107-112). Aux troupes commandées par ce baron de Bretagne, il faut ajouter celles de Louis de Montjoie et de Guérard de Neuchâtel (*Reg. Aven.* 220, f° 339v°).

153 Le duc d'Anjou lui adressa dans l'été une lettre l'encourageant à défendre les cardinaux (N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 149-150).

154 Pierre de Cros n'était que l'exécutant des volontés cardinalices, comme il le précisait d'ailleurs dans sa déposition de 1386 (BNF, ms. lat. 11745, f° 63v°); voir également L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 155 ; et O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 124.

155 G. ROMANO, *Niccolò Spinelli da Giovinazzo*, p. 227 ; O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 105 ; et A. M. VOCI, « Giovanna d'Angiò », pp. 200-201 et 239. L'entourage pontifical avait-il eu vent des projets confiés à Pierre de Cros ?

156 Sur cette bataille, voir S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. II, pp. 755-6 ; F. GREGOROVIVUS, *Storia della città di Roma*, p. 555 ; N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 57-76 ; et A. NATALE, « La Felice Società », p. 81.

157 O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici*, art. 40 ; et A. M. VOCI, « Giovanna d'Angiò », p. 195.

ordonnait à divers collecteurs d'empêcher ceux qui avaient été nommés par l'« intrus » de prendre possession de leurs bénéfices¹⁵⁸, tandis que Genève disait à l'inquisiteur d'Aragon, Nicolas Eymerich, qui venait prendre congé :

« Ne partez pas encore ! Nous allons rédiger une déclaration de laquelle il résultera que l'homme qui habite Rome n'est point pape. Cette déclaration vous la porterez aux rois de Portugal et de Castille »¹⁵⁹.

On ne saurait être plus clair. Le sacré collègue allait s'emparer du pouvoir.

Substantiellement d'accord avec leurs collègues, les cardinaux italiens quittaient Urbain VI, le 26 juillet, en l'exhortant à réfléchir aux solutions les plus salutaires pour l'unité de l'Église. Le 30 juillet à Naples, pressé par la reine de déclarer la vérité, Orsini affirmait publiquement qu'Urbain VI n'était pas vrai pape. La reine retirait aussitôt la protection armée qu'elle avait offerte à l'« intrus »¹⁶⁰. Le 2 août, les cardinaux d'Outremont publiaient un « manifeste », accablant pour Urbain VI qui, voyant sa cause désormais mal engagée, chargeait Borsano, Orsini et Corsini de proposer en son nom la réunion d'un concile pour régler le différend. Trop tard. C'était au tour des cardinaux d'Outremont de se montrer inflexibles. Italiens et Ultramontains se rencontraient les 4 et 5 août près de Palestrina¹⁶¹. Mais avec le soutien de la reine de Naples, ces derniers avaient en main bien meilleur jeu : ils refusèrent leurs propositions. Faisant valoir qu'ils représentaient plus des deux tiers des cardinaux présents à Rome au moment du décès de Grégoire XI, les treize Ultramontains publiaient le 9 août une Déclaration, dans laquelle ils expliquaient longuement leur action, fondée sur un souci de bon gouvernement de l'Église et du peuple chrétien. Les qualificatifs attribués à la personne du pape, les métaphores employées se référaient explicitement au lexique de la tyrannie utilisé par l'Église¹⁶². Anathématisé, Prignano était déclaré intrus. Le siège apostolique était vacant.

Vers le Schisme invétéré

Les cardinaux abandonnaient ainsi la malséante robe des conspirateurs. Désormais, ils étaient l'Église. Puisqu'ils avaient réussi à contrôler divers éléments de la puissance politique, ils pouvaient s'ériger en autorité supérieure¹⁶³. Le fonctionnement d'une Chambre apostolique et d'une Chancellerie dissidentes, qui établissaient divers actes, *Sede Vacante*, dès le

158 D. WILLIMAN, « *The camerary and the Schism* », pp. 70-71.

159 E.-R. LABANDE *et alii*, *L'Église au temps du Grand Schisme*, t. XIV, p. 13 ; et L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 47.

160 A. M. VOCI, « Giovanna d'Angiò », pp. 197-201.

161 *Ibid.*, pp. 204-206. La discussion qui s'ouvrit sur le lieu éventuel de réunion du concile révèle les hésitations premières des cardinaux d'Outremont (B. GALLAND, *Les papes d'Avignon et la maison de Savoie*, p. 308). Ils se ressaisirent rapidement. Pierre Flandin, on le sait, combattit la solution prônée par ses collègues italiens, en défendant la supériorité du pape, seul habilité à réunir un concile, qui ne relevait que de lui, thème qu'il développa ensuite dans son traité.

162 Éd. S. BALUZIUS, *Vitae Papparum Avenionensium*, t. I, pp. 450-454.

163 Le lien entre la publication de ce texte et la puissance militaire du sacré collègue fut établi par quelques déposants, comme Jean Rame (A. M. VOCI, « Giovanna d'Angiò », p. 253).

10 août, atteste de leur volonté de contrôler l'appareil d'État¹⁶⁴. Le camérier Pierre de Cros organisait déjà les courants d'approvisionnement en numéraire du sacré collège. Il pouvait désormais tarir officiellement ceux de l'intrus¹⁶⁵. Les massacres d'Ultramontains, consécutifs à la défaite du Ponte Salaro¹⁶⁶, la « diabolisation » dont Urbain VI était l'objet dans la déclaration du 9 août, l'établissement même de cette contre-légalité qui faisait du sacré collège l'autorité suprême de l'Église favorisèrent la défection d'un nombre croissant de curialistes. Les premiers registres de suppliques de Clément VII abondent en exemples plus ou moins précis. La narration donne quelquefois matière à démonstration de la tyrannie de l'intrus¹⁶⁷. Plus généralement, elle révèle l'impact du texte promulgué le 9 août. Les impétrants reconnaissent avoir soumis un *rotulus* identique à Urbain VI ; mais après avoir pris connaissance de la Déclaration, ils avaient renoncé aux bénéfices reçus et encouru mille périls afin de rejoindre le sacré collège¹⁶⁸.

L'autorité d'Urbain VI vacillait. Sans protection suffisante, il se vit contraint de quitter Tivoli pour se réfugier dans Rome. Là, il ne put accéder au Vatican, placé sous les bombes de Pierre Gandelin. Il n'avait plus un seul cardinal avec lui. À Subiaco, Borsano, Orsini et Corsini défendaient en principe la solution conciliaire pour éviter l'irréparable¹⁶⁹. Ils finirent néanmoins par accepter l'hypothèse d'une nouvelle élection et rejoignirent les autres cardinaux à Fondi¹⁷⁰. Dans l'entourage d'Urbain VI, on craignait

164 Le 10 août, le sacré collège inféodait les châteaux de Mornas et de Caderousse, deux des plus importants fiefs du Comtat Venaissin, au principal artisan de ce succès, Bernard de La Sale. La lettre fut scellée par les trois prieurs du sacré collège. Cette donation fut confirmée par l'antipape, le 27 décembre 1378 (Archivio Segreto Vaticano, *Reg. Vat.* 291, f° 87v^o-88). Voir également la dizaine d'actes passés à Anagni et Fondi, devant le camérier, entre le 10 août et le 20 septembre, inventoriés par J. FAVIER, *La correspondance administrative des camériers*, pp. 44-48.

165 Dès le 28 août, le trésorier Pierre de Vernols, demeuré en Avignon, était en mesure de délivrer en son nom, deux quittances de 2.000 et 1.660 florins au collecteur d'Aragon, Bertrand du Mazel (J. FAVIER, *Les finances pontificales*, p. 420).

166 L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. II, p. 237.

167 « *Bernardus de Virididumo, presbiter, licenciatus in decretis, locumtenens auditoris camere apostolice, qui existente dicto auditore in partibus Yspanie, ubi fuit missus per dominum bo. me. Gregorium papam, predecessorem vestrum, remansit Rome locumtenens ipsius auditoris et curiam camere laudabiliter rexit et fuit continue tempore impressionis Romanorum et intrusionis illius Bartholomei intrusi et post, usque ad declarationem non juris ipsius, quo oportuit ipsum fugire in castrum Sancti Angeli, cum esset exploratus capiendus et decapitandus mandato dicti Bartholomei, quia volebat ire et sequi ut tenebatur sacrum collegium et exinde exiit et quasi miraculose evasit et multa bona perdidit, pericula et incommoda sustinuit...* », 6 novembre 1378 (Archivio Segreto Vaticano, *Sup.* 52, f° 32v^o).

168 Archivio Segreto Vaticano, *Sup.* 48, f° 222-224, *rotulus Ispanorum* ; G. BATTELLI, « Il rotolo di suppliche dello Studio di Roma a Clemente VII », pp. 31-32 et 40.

169 L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. II, pp. 261-263.

170 Envisageant avec Luna et Flandin l'élection de l'un d'entre eux, les trois prélats italiens admettaient sans difficultés que la division de l'Église serait alors évitée (A. M. VOGLI, « Giovanna d'Angiò », p. 208).

tout particulièrement qu'Orsini soit fait pape, car il avait les moyens de s'emparer du pontife¹⁷¹.

Or, le 20 septembre, on le sait, Borsano, Orsini et Corsini étaient joués par leurs collègues. Non sans hypocrisie, Cros présentait Genève, comme non italienne et non française — sa famille ne relevait-elle pas de l'empereur ? — et il fut élu¹⁷². Avec un pape, en réalité français, qui fondait son autorité sur les structures informelles de la curie, sur ces réseaux de fidélités tissés par son oncle, le cardinal Guy de Boulogne¹⁷³, à l'intérieur de l'appareil d'État, le ralliement d'une majorité de curialistes devenait presque inévitable, mécanique¹⁷⁴. Compromis par une papauté italienne, emplois et carrières des curialistes français se trouvaient automatiquement relancés par une papauté, dont le conservatisme affiché était à tout prendre beaucoup plus sûr que les pseudo-réformes convulsives d'un Urbain VI dont on ne savait qu'attendre. Le *rotulus* présenté par l'université de Rome à Clément VII offre sans doute une image très partielle du *studium* à cette époque : 25 ibériques (dont 16 Aragonais), 14 ressortissants de l'Empire, 8 du royaume de France, 7 du comté de Provence, 1 natif de la Campagne romaine. Étudiants pour la plupart, ils se tournaient vers « la clémence de Clément » (sic) afin qu'il leur accorda des grâces semblables ou supérieures à celles antérieurement concédées par Urbain VI¹⁷⁵. Reste que l'origine des impétrants montre clairement que l'on ne croyait pas, alors, dans certaines communautés non italiennes, qu'Urbain VI pourrait s'imposer.

L'étude de Noël Valois, presque entièrement fondée sur les documents de la Chambre apostolique clémentiste, présente comme une divine surprise l'échec final en Italie d'un Clément VII, qui, somme toute, disposait de grands atouts¹⁷⁶. Mais l'élection au souverain pontificat du « boucher de Césène », responsable de plus de 4.000 morts en février 1377¹⁷⁷, déchaîna réprobation et colère dans la Péninsule¹⁷⁸. Les

171 M. SEIDLMEYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, p. 281.

172 « *Quia video quod Gallici vellent gallicum et ytalici similiter Ytalicum, ego non nomino Gallicum nec Ytalicum, sed nomino et eligo alium, qui non est Gallicus nec ytalicus, scilicet dominum Robertum cardinalem Gebennensem, qui est de natione Alamannie* » (S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. II, p. 761).

173 Voir P. JUGIE, *Le cardinal Guy de Boulogne (1316-1373) : biographie et étude d'une familia cardinalice*.

174 Voir H. BRESCH, « Les partis cardinalices et leurs ambitions dynastiques ». Le défaut de sources ne permet pas d'estimer l'importance de la partition subie par les services centraux. L'analyse des premiers registres clémentistes de suppliques révèle une très forte proportion de « français » parmi les impétrants; toutefois divers indices montrent que les adhésions ne s'effectuent pas strictement sur une base nationale. L'attribution de maisons avignonaises aux officiers de Clément VII signale des défections ultramontaines et des fidélités italiennes (A.-M. HAYEZ, « Clément VII et Avignon », pp. 125-141).

175 Enregistrée le 26 novembre 1378, éd. G. BATTELLI, « Il rotolo di suppliche dello Studio di Roma a Clemente VII », pp. 40-56.

176 N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 159-172.

177 L. MIROT, « Sylvestre Budes et les Bretons en Italie », pp. 266-269 ; et A. JAMME, « Les soudoyers pontificaux d'Outremont », pp. 160-162.

178 P. BREZZI, « Lo Scisma d'Occidente », p. 403 ; et C. C. BAYLEY, *War and society in Renaissance Florence*, pp. 191-192. On fêta à Orvieto la défaite

cardinaux qu'Urbain VI nomma aux alentours du 28 septembre furent envoyés dans les provinces de l'État pontifical animer la lutte contre les schismatiques. Ils obtinrent de rapides succès¹⁷⁹. Et Florence, qui avait entrepris dès la mi-août de débaucher les troupes dont le sacré collège pouvait disposer¹⁸⁰, apporta à Urbain VI un soutien décisif¹⁸¹.

En définitive, ce qui avait servi les dissidents se retourna contre eux. Le 30 avril 1379, la garnison du fort Saint-Ange, à bout de forces, abandonnait la forteresse¹⁸² ; le même jour, les troupes clémentistes étaient écrasées à Marino par la compagnie d'Alberigo da Barbiano¹⁸³ — une double victoire qui légitimait l'autorité du pape romain, sans être véritablement décisive, puisqu'en contraignant Clément VII à quitter l'Italie, elle contribua à diviser l'Europe en deux obédiences.

subie à Carpineto en février 1379 par les Gascons de l'antipape (Archivio di Stato di Orvieto, *Riformagioni* 170, f° 3v°).

179 On connaît le soutien singulièrement précoce apporté par le duc d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc, aux cardinaux d'Outremont (N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 145-158). Le mandement de Charles V ordonnant aux gens de son royaume se trouvant en Italie de secourir les cardinaux est lui bien postérieur (M. SEIDLMAYER, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas*, pp. 303-304). Cela ne pouvait suffire (voir sur la perte des forteresses du Duché et de Romagne, la note 129). La lettre adressée au roi d'Aragon par Menendez de Cordoue début avril précisait les affectations des différents légats : Filippo Carafa à Bologne et en Romagne, Andrea Martini Bontempi, dans la Marche d'Ancône, Lucca Rodolfuci *de Gentilibus*, dans le Duché de Spolète, Giovanni Fieschi, dans le Patrimoine de Saint-Pierre, et Francesco Moricotti, dans la Campagne romaine. Ce dernier put s'emparer d'Anagni. En mer, les urbanistes avaient deux galées et une galiote de Sicile qui auraient brûlé tous les petits vaisseaux corsaires provençaux et catalans de l'antipape (O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici*, t. XVII, 1379, art. 46). Les difficultés des clémentistes au début du printemps 1379 étaient bien réelles. On sait que le comte de Savoie fut sollicité d'intervenir en Italie dès le mois de janvier. On l'exhorta à venir personnellement assurer la protection de Clément VII (B. GALLAND, *Les papes d'Avignon et la maison de Savoie*, p. 309).

180 Sienna, n'étant pas informée, interféra dans la manœuvre. Les Huit de la guerre précisèrent à la commune, le 22 août 1378 : « *Scriptimus vobis alias pro relaxatione illorum Britonum qui accedere debebant ad nostra stipendia in vestra civitate captorum super quo vestram recepimus responsivam ac etiam audivimus diligenter quemdam civem vestrum super prefata materia. Ob quod fraternitatem vestram omni qua possumus affectione rogamus quatenus vobis placeat amore nostri necnon domini Petri Suenchefelt super hoc cognoscere summa rei veritatem et dictos Britones recommendatos habere et facere gratiose et celeriter expediri et utrique parti ius celere ministrare. Ita quod si de iure dicti Britones aliquid restituere debent restituant alias relaxentur* » (Archivio di Stato di Siena, *Concistoro*, *Carteggio* 1794, n° 83).

181 *Cronaca Malatestiana*, pp. 47, 169. Le 28 juillet 1378, Florence avait obtenu la paix d'Urbain VI, moyennant 250.000 florins, dont le dixième devait être versé dans les 15 jours.

182 Grâce à la médiation du chancelier de Rome, Giovanni Cenci, et de Sainte Catherine de Sienna (A. NATALE, « La Felice Società », p. 83, append. XXIV).

*
* *

Une lecture politique des origines du Grand Schisme d'Occident modifie sensiblement l'analyse d'une question fréquemment envisagée dans une optique juridique. Plus que sur le problème de la canonicité de l'élection, c'est sur la conception et l'exercice du pouvoir pontifical que se joua la scission de l'Église. Le comportement d'Urbain VI amena progressivement les cardinaux, avant qu'il n'ait pleinement établi son autorité sur l'appareil d'État, à reconsidérer la validité juridique de la procédure électorale, sujet qu'ils avaient d'abord fait taire, parfois vertement, dans la bouche de leurs serviteurs¹⁸⁴. La raison du Schisme résidait dans la prise de conscience que Prignano n'était pas doté des compétences requises pour gouverner dignement l'Église universelle. Reconnaissons que sur ce point — le seul point sur lequel tous les cardinaux, ultramontains et italiens, finirent par être d'accord — leur diagnostic n'était pas totalement erroné.

À la fin du Schisme, le souvenir que le règne d'Urbain VI laissait en Italie demeurait singulier. L'auteur des illustrations de l'ouvrage d'Antonio Baldana, qui avait entrepris de narrer cette longue période de troubles dénouée par l'élection de Martin V auquel il dédiait son œuvre, faisait ressortir dans une miniature de belle facture le contraste des comportements des deux pontifes élus en 1378.

183 Sur ces événements voir L. FUMI, « Notizie ufficiali sulla battaglia di Marino » ; et A. GATTARI, *Cronaca Carrarese*, pp. 166-167. C'est après cet échec que Clément VII, pressé par les émissaires de Louis d'Anjou, envisagea de donner au frère de Charles V un royaume, virtuel, constitué à partir de trois provinces, le Duché de Spolète, la Marche d'Ancône et la Romagne (voir P. DURRIEU, « Le royaume d'Adria »).

184 L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. II, p. 220 ; et O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 130. Jusqu'à ce qu'ils aient quitté Rome, les cardinaux ne permettaient pas à leurs familiers de discuter de ce point, qui ne regardait qu'eux, précisait Jean Rame (A. M. VOCI, « Giovanna d'Angiò », p. 251).

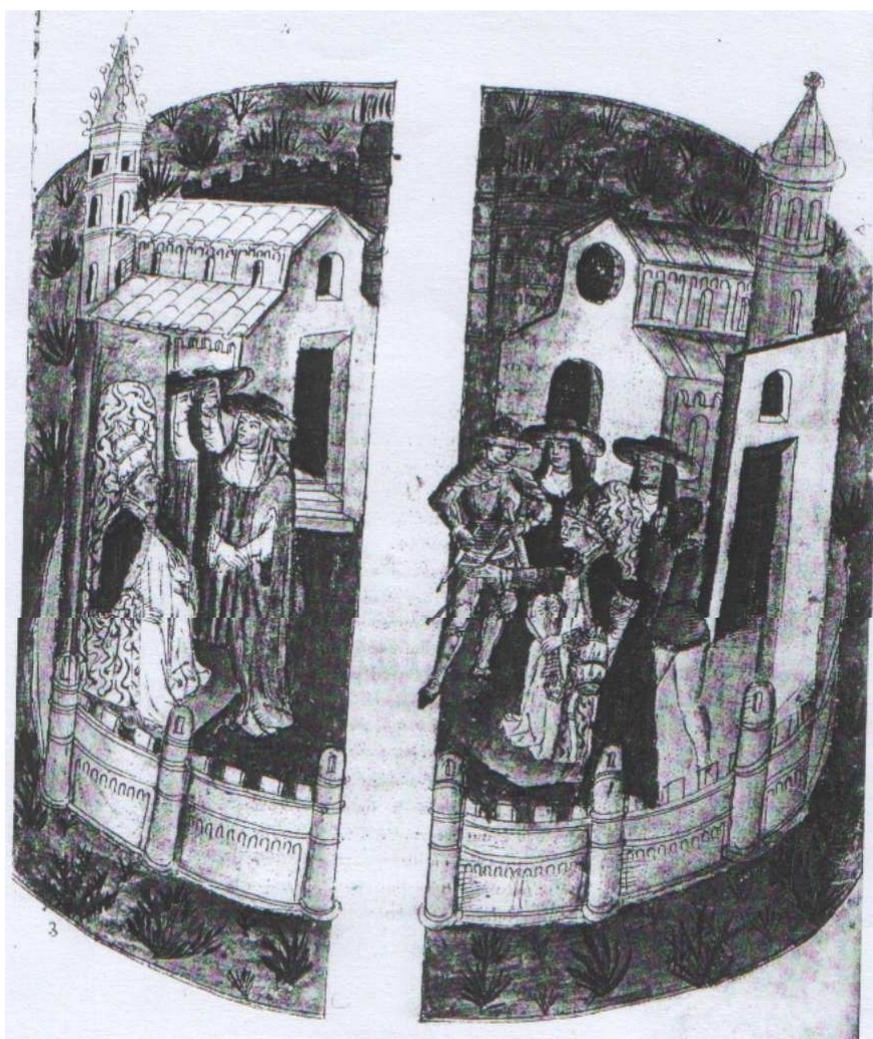


Fig. 1. Antonio BALDANA, *De Magno Schismate*, Parma, Biblioteca Palatina, ms. 1194, f° 3.

La chrétienté, représentée sous la forme d'une cité fortifiée, était scindée en deux ensembles dominés chacun par une église, symbolisant ainsi les deux obédiences. Clément VII agissait en pape, traditionnellement entouré de ses cardinaux, tandis qu'Urbain VI, qui avait déposé sa tiare pour ceindre une couronne et agiter un sceptre royal, s'entourait de gens de guerre¹⁸⁵ et jouait librement de la musique¹⁸⁶. Bref, Prignano avait renoncé à être pape pour se comporter en monarque temporel et s'adonner à ses plaisirs personnels.

La singularité des événements de l'année 1378 ressort dès que l'on

185 Allusions aux guerres qu'il déclencha et à ses tentatives de conquête du royaume de Naples, qu'il souhaitait conférer à son neveu (voir S. FODALE, *La politica napoletana di Urbano VI*).

186 Le sonnet, qui accompagne la miniature, faisait d'Urbain VI une calamité pour l'Église : « *La seggia data a lui stante e quieta / farrà corrente e mobele e la mitra / corona, e'l bacol sceptro e spata, e'l manto / veste squamosa, puoi torrà la citra / chiamando gioie* » (P. GUERRINI, « Le illustrazioni nel *De Magno Scismate* », pp. 49-50).

tente d'établir des parallèles avec d'autres moments de l'histoire de la papauté. Contre l'impérial Boniface VIII, les Colonna furent isolés. Même si Jean Le Moine déniait au pape le droit de déposer ses collègues, il n'y eut pas de fronde cardinalice susceptible de contrecarrer ouvertement les desseins du pontife¹⁸⁷. Quant à la fameuse conjuration des cardinaux de 1516, elle fut inventée par le pouvoir pontifical pour « liquider » en même temps qu'Alfonso Petrucci, seul véritable comploteur, les cardinaux considérés comme des adversaires, réels ou potentiels, de Léon X¹⁸⁸.

En 1378, l'action des prélats d'Outremont, fondée sur une conjuration que l'esprit de leurs dépositions confirme¹⁸⁹, soulève d'abord le problème de leur conscience¹⁹⁰. Défenseurs de l'intérêt supérieur de l'Église, dépositaires de la transmission du pouvoir, conscients de leurs responsabilités dans l'élection d'avril, se sentirent-ils autorisés, au nom de leur conception de l'Église et de son gouvernement, à défaire ce qu'ils avaient construit ? C'est probable. Rappelons que les glossateurs avaient admis que si les cardinaux étaient unanimes contre le pape, leur sentence prévalait¹⁹¹.

Leur action pose ensuite la question de l'acuité de leur analyse politique. Compte tenu des cartes qu'ils avaient en main à la fin de juillet 1378, crurent-ils avoir la possibilité de changer de pape, tout en conservant l'unité de l'Église ? Sans doute. Si le 20 septembre, ultramontains et italiens se réunissaient en conclave à Fondi, c'est parce qu'ils étaient convaincus d'abattre à brève échéance leur adversaire, par l'élection d'un pape qui serait, lui, soutenu par l'ensemble de son sacré collègue. Le déclenchement d'un schisme était un risque calculé. C'est l'élection de Robert de Genève qui provoqua en partie l'échec de l'opération. Attachés au système avignonnais de gestion des offices, la majorité des cardinaux, probablement échaudés par l'expérience Prignano, ne voulut pas prendre de risques en nommant un autre Italien. Ils pouvaient en outre considérer qu'ils tireraient rapidement profit de leurs efforts diplomatiques et des liens généalogiques de leur candidat avec les princes européens.

Leur action pose enfin la question de l'identification des quelques têtes pensantes qui, avec un sens très aigu de la manœuvre politique,

187 Plus généralement le cardinal contesta au pape sa conception outrée de l'autorité pontificale (B. TIERNEY, *Foundations of the Conciliar Theory*, pp. 120, 187-188 ; et A. PARAVICINI BAGLIANI, *Boniface VIII*, pp. 177-178 et 184-188).

188 A. GARDI, « Congiure contro i papi in età moderna » et K. LOWE, « An alternative account of the alleged cardinals' conspiracy of 1517 against pope Leo X », dans *Congiure e complotti*, pp. 38-40 et 53-77.

189 Il est remarquable que les dépositions des cardinaux insistent toutes, non sur leur animosité personnelle ou sur des reproches circonstanciés, mais sur le seul thème fondamental susceptible de justifier leur action : l'invalidité juridique de l'élection d'Urbain VI. Certains rapportèrent même des anecdotes qui faisaient du pape un ange de douceur. Un Jean de Cros, qui faillit se faire gifler publiquement par le pape et subit sa colère à la suite de la défection de son frère, le camérier, ne se rappelait, fort curieusement, que de la délicatesse d'Urbain VI à son égard : n'allait-il pas jusqu'à raconter en 1380 que le pape l'avait aimablement consolé de la disparition de son parent, Grégoire XI (O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 134) !

190 D'où les appels à la raison de Catherine de Sienne, de Giovanni da Legnano, etc.

191 B. TIERNEY, *Foundations of the Conciliar Theory*, p. 81.

emmenèrent le sacré collège jusqu'à la Déclaration du 9 août, et même au-delà, à l'élection de Clément VII. Un La Grange, beaucoup moins bavard et démonstratif qu'un Genève, qui par ses propos et déclarations intempestives trahit constamment les réflexions et intentions des conspirateurs, fut très tôt accusé d'être l'architecte du schisme¹⁹². De fait, le changement d'attitude de Genève à l'égard de Prignano, presque consécutif à l'arrivée à Rome de La Grange, semble lui assigner le rôle d'éminence grise, qui, en silence, manœuvre, en sa faveur¹⁹³. Le plus discret aurait donc été le plus actif. Le 29 novembre 1378, Urbain VI attribuait la responsabilité des machinations à La Grange, mais également à Genève, Flandin et Du Puy, tous anciens légats et vicaires généraux dans l'État¹⁹⁴. Ses accusations sont, on l'a vu, largement prouvées par la documentation communale et certaines sources avignonnaises. Mais, d'autres cardinaux ne se contentèrent pas de suivre aveuglément ces quatre « meneurs » : Aigrefeuille et Luna n'abandonnèrent pas à leurs collègues la direction de l'entreprise engagée par le sacré collège contre Urbain VI¹⁹⁵. En revanche, Vergne, Noëllet, Sortenac et Montrelais, longtemps favorables au compromis, furent indubitablement gouvernés par leurs collègues. Même si Montrelais considéra excessives les accusations portées contre le pape dans la Déclaration du 9 août, il y apposa son seing¹⁹⁶ ! Quant aux cardinaux italiens, on a vu comme ils furent abusés par leurs collègues.

En agissant comme ils l'ont fait, les cardinaux offrent une analyse quelque peu surprenante des fondements de l'autorité pontificale à la fin de l'ère avignonnaise, une analyse peu ecclésiale, ou plutôt, dans laquelle

192 O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici*, 1378, art. 105 ; sur sa mauvaise réputation, voir S. BALUZIUS, *Vitae Paparum Avenionensium*, t. I, pp. 381-382 ; et E.-R. LABANDE, *L'Église au temps du Grand Schisme*, t. XIV, p. 12. La thèse l'École des chartes de C.-H. LERCH, *Jean de La Grange, cardinal d'Amiens*, n'apporte rien sur ce point précis.

193 N'aurait-il pas écrit à ses collègues : « Vous êtes timides comme des enfants » (N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, p. 70).

194 Le camérier, Pierre de Cros, fut déposé et excommunié en même temps que les quatre prélats. Subirent les mêmes foudres pontificales Jacobo d'Itrò, patriarche de Constantinople, Niccolò Brancacci, archevêque de Cosenza, Pierre Bohier, évêque d'Orvieto, Pierre Arsenh, évêque de Montefiascone, Jean de Murol, évêque de Genève, François de Cardaillac, évêque de Cavaillon, et Bertrand Raffin, clerc de la Chambre apostolique. Onorato Caetani, comte de Fondi, Antonio de Larath, comte de Caserte, Niccolò Spinelli da Giovinazzo, chancelier du royaume de Naples, Francesco di Vico, tyran de Viterbe, ainsi que les capitaines Jean de Malestroit, Sylvestre Budes, Bernard de La Sale, Pierre de Laxaga et Guillhonet de Sault furent déposés de l'ordre de la chevalerie et de tous leurs titres et honneurs (« *Nuper cum vinea Domini* », O. RAYNALDUS, *Annales ecclesiastici*, art. XVII, n° 105-114).

195 Le premier informant le roi de France par l'intermédiaire de ses parents, Bertrand de Vayrac et Pierre de Murles (N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. I, pp. 91-93), le second tentant à maintes reprises de convaincre Prignano du bien-fondé de la procédure entamée par le sacré collège contre lui (O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, p. 143).

196 Hugues de Montrelais, notamment, ne consentit qu'avec réticence à souscrire à cette Déclaration (L. GAYET, *Le Grand Schisme d'Occident*, t. II, pp. 258-259) ; voir O. PREROVSKY, *L'elezione di Urbano VI*, pp. 136, 138, 140 et 142.

l'institution jouait un rôle mineur. La déposition d'un Guillaume de La Voulte, évêque de Marseille et gardien du conclave, est tout à fait représentative du comportement de bon nombre de membres du clergé : il dit avoir d'abord pensé que l'élection d'avril était nulle, mais dans la mesure où les cardinaux lui affirmaient qu'Urbain VI était pape, il l'avait cru. Lorsqu'ils lui dirent que le pape était Clément, il fit de même¹⁹⁷. L'Église — de France tout au moins — apparaît comme une institution lourde, disciplinée par la hiérarchie et les réseaux de fidélités, soumise à l'étroit cercle dirigeant. Là n'était plus l'enjeu de l'autorité. Les principaux points de conflit — le château Saint-Ange, les forteresses, la noblesse, l'armée — indiquent les vrais centres du pouvoir, les vrais instruments de la puissance, les hommes qui permettent d'emporter la décision¹⁹⁸. Après la conquête albornoizienne, à Rome bien plus qu'en Avignon, le pouvoir pontifical est de nature seigneuriale. Il résulte du contrôle de l'armée, de forteresses, de villes, de réseaux nobiliaires, bref des instruments « classiques » de domination utilisés par les États.

Considéré dans une optique purement politique, le schisme de 1378 présente d'évidentes analogies avec ces phénomènes disjonctifs violents, qui utilisent une fraction des instruments de l'autorité pour renverser l'ordre existant. La préparation matérielle de la prise du pouvoir emprunte indéniablement certaines de ses méthodes à la technique des coups d'État, progressant par subversions successives, plus ou moins secrètes, de fragments de l'appareil de gouvernement. Les intrigues destinées à s'emparer du corps pontifical, le choc des forces armées donnent à l'affaire ce côté violent, sanglant même, caractéristique de ces tentatives de fondation ou de refondation d'un ordre politique alternatif.

En revanche, le mystère, la rapidité d'exécution — des agents du coup d'État achevé, qui met ainsi la population devant le fait accompli — sont absents. Les menées des cardinaux sont des secrets de polichinelle : les dépositions des urbanistes, les lettres des procureurs en curie à leurs mandants montrent qu'on sait à Rome tout ce qui se trame à Anagni, puis à Fondi. En outre, la prise du pouvoir est d'une lenteur sidérante si l'on se réfère aux déclarations de Genève, qui évoquait la déposition d'Urbain VI dès le 23 mai ! L'adoption d'une démarche juridique, passant par l'établissement d'un consensus au sein du sacré collège, consensus indispensable pour que l'acte politique soit crédible, enlève au coup une part de son efficacité politique, le vide d'une partie de sa force, sans toutefois altérer notablement sa nature profonde. La distinction établie par Bartolo di Sassoferrato qui, à la suite de Gilles de Rome, invitait ses lecteurs à considérer les intentions avant les apparences, pour mieux identifier les tyrans¹⁹⁹, peut sans conteste s'appliquer au sacré collège de 1378 : n'organise-t-il pas un coup d'État « voilé », un coup d'État maquillé de droit ?

Si en définitive, le droit n'était pas, pour tous les cardinaux, le fondement de la rupture, il en était l'argument. Instrumentalisé, il servit à légitimer l'action du sacré collège et à étayer les fondations de la papauté clémentiste. Les raccourcis saisissants opérés par la chancellerie clémentiste permettent d'apprécier la fonction qui lui fut attribuée dans la propagande avignonnaise : dans une circulaire relative à la levée d'une imposition, on rappelait que Prignano s'était introduit sur le siège apostolique, par la force

197 N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. 1, p. 63.

198 *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, p. 5.

199 D. QUAGLIONI, *Politica e diritto nel Trecento italiano*, pp. 211-212.

et grâce à la pression des Romains²⁰⁰. Même déformation des faits dans les chroniques d'inspiration clémentiste : pour le chroniqueur de Viterbe, Urbain VI avait été fait pape le 9 avril, *contra volontà de tutti li cardinali e a volontà de Romani che dissero* : « *Romano lo volemo o almeno italiano* »²⁰¹. Est-ce une « intoxication d'État » qui assura durablement les fondations de la papauté clémentiste ?

Il reste à enquêter sur les techniques juridiques de manipulation de l'opinion, qui permirent d'échafauder deux canonicités parallèles des deux procédures électives, construisant ainsi deux ensembles religieux affrontés, d'une effroyable cohérence, difficilement réconciliables.

200 Archivio Segreto Vaticano, *Reg. Aven.* 224, f° 427.

201 P. EGIDI, « Le croniche di Viterbo », p. 344.

Annexe

Lettre adressée à Orvieto par huit capitaines des gens d'armes de l'Église, qui menacent la commune de représailles si elle ne leur verse pas sous huitaine le produit de la créance consentie il y a plus de trois ans par Géraud du Puy, alors vicaire général du pape en Italie - Bolsena, 6 juillet [1378] (Archivio di Stato di Orvieto, *Lettere originali*, busta 669, fasc. 7 / 18 / 1).

Au dos : *Discretis viris, comun [sic] civitatis Urbisveteris, ceterisque sindicis et populi eiusdem, amicis carissimis.*

Amici carissimi. Ex relatione reverendissimi in Christo patris domini cardinalis Maiorimonasterii intelleximus, quod comune vestrum et quedam singulares persone civitatis vestre tenerunt sibi in certis magnis peccuniarum quantitibus, ex mutuo per ipsum vobis facto pro vestris necessitatibus subportandis, iam sunt tres anni elapsi, sicut in instrumentis super hoc confectis latius vidimus contineri; et prefatus dominus cardinalis vos, de satisfaciendo multociens requisivit, et vos sicut ingrati beneficii accepti satisfacere recusatis, usque in modo in grave ipsius domini cardinalis preiudicium et gravamen. Nos ipsius indemnitatibus, tamquam nostri domini singularis prout possumus providere, volentes maxime cum ipse teneatur nobis in certis peccuniarum quantitibus, de quibus non potest nobis ut asserit satisfacere, nisi vos satisfaciatis eidem, quamobrem vos requiremus et rogamus, quatenus infra octo dies a data presencium numerandos, realiter et cum effectum, satisfaciatis eidem vel procuratoribus suis ad hoc legitime constitutis, alioquin si satisfacere contempseritis elapsis octo diebus predictis, providebimus contra vos sicut nobis videbitur oportunum, non expecta alia dilacione quacumque, ymo ex nunc de nostris dampnis et interesse tenore presencium protestamur.

Datum, sub sigillis nostris et subscriptionibus notarii infrascripti, rogati et requisiti in testimonium premissorum. Visis presentibus responsionem faciatis.

Bernardus de Sala,

<i>Johannes Brih,</i>	<i>milites,</i>	<i>Capitanei</i>
<i>Petrus de Saga,</i>		<i>gentium</i>
<i>Archambaudus de Montibus,</i>		<i>armorum</i>
<i>Guilhonetus de Sala,</i>		<i>Sancte</i>
<i>Bastardus de Terida,</i>	<i>scutiferi,</i>	<i>Matris</i>
<i>Pansardus,</i>		<i>Ecclesie, etc.</i>
<i>Blarii.</i>		

Mictimus vobis copiam litterarum domini cardinalis nobis missis, presentibus litteris nostris interclusis, sigillatis cum sigillum nostrum .B. de Sala, Johanne Brih, Archambaudi de Montibus, in absentia sigillorum aliorum sociorum nostrorum.

P. Vincencii notarius

Bolsene, VI julii²⁰².

202 Le 20 juillet, le vice-camérier d'Urbain VI, Guglielmo di San Severino,

Notes biographiques sur les capitaines signataires de cette lettre

Bernard de La Sale

Voir sur ce personnage, originaire du diocèse d'Agen, entré au service de l'Église en 1375 et qui fut jusqu'à sa mort, en mai 1391, le principal capitaine clémentiste en Italie la biographie dressée par P. DURRIEU, *Les Gascons en Italie*, pp. 104-171, à compléter par N. VALOIS, *La France et le Grand Schisme*, t. I et II, *passim* et A. JAMME, « Bâtardise et patrimoine : les débuts dans la vie d'Antoine de La Sale (1386-1411) ». En juillet 1378, d'après les comptes du camérier, il était capitaine général d'une compagnie comptant un peu plus de 1 000 lances (Archivio Segreto Vaticano, *Coll.* 359 A, f^{os} 138-139), au sein desquelles il faut probablement inclure les retenues de la plupart des capitaines cosignataires de cette lettre.

John Brice

Originaire du diocèse de Londres, il entra probablement en Italie en 1361, au service du marquis de Montferrat. Il figurait parmi les connétables de la compagnie commandée par Hugh Mortimer, seigneur de la Zouche, engagée le 31 janvier 1365 par Urbain V et la reine Jeanne. Huit ans plus tard, il était maréchal de la compagnie dirigée par John Hawkwood. En mai 1376, il fut blessé dans le conflit interne qui provoqua l'éclatement de celle-ci (J. T.-LEADER, *Giovanni Acuto, passim* et K. FOWLER, *Sir John Hawkwood and the English condottieri in Trecento Italy*, pp. 131-148 et 139-141). Demeurant au service de l'Église après la trahison d'Hawkwood, il combattit dans le Patrimoine de Saint-Pierre jusqu'en 1380 (Archivio Segreto Vaticano, *Intr. et Ex.* 345, f^o 223 et 225 ; *Intr. et Ex.* 351, f^o 73). De décembre 1380 à août 1381, il s'installa en Avignon, dans l'hôtel de Jean de Saint-Martin, afin d'obtenir le solde de ses créances (*Intr. et Ex.* 354, f^o 61v^o, 66, 70v^o, 77v^o, 91v^o, 99v^o, 108, 116v^o, 118v^o, 122v^o, 138). Le 6 avril 1381, Clément VII lui délivrait une obligation de 30 000 florins pour son service jusqu'au 1 avril 1381 (sic), établissait qu'il en avait perçu 1 000, ordonnait au camérier de lui en faire verser 9 000 et assignait les 20 000 florins restant sur la collecterie d'Angleterre (*Coll.* 359 A, f^{os} 66v^o-67v^o).

Pierre (ou Pès) de Laxaga

Navarrais, originaire du diocèse de Dax, il avait pris part sous le commandement du captal de Buch à la bataille du 16 mai 1364 (S. HONORÉ-DUVERGER, « Participation navarraise à la bataille de Cocherel », p. 102). Deux ans plus tard, il passa vraisemblablement en Italie avec Louis de Navarre, frère de Charles le Mauvais, marié à Jeanne de Duras, nièce de la reine Jeanne, en 1366. Il aurait épousé une bâtarde de Louis de Navarre (M. CAMERA, *Elucubrazioni storico-diplomatiche su Giovanna I*, p. 272). À partir de 1372, il guerroya sous ses ordres en Albanie (J.-H. ALBANÈS et U. CHEVALIER, *Actes anciens et documents concernant le bienheureux pape Urbain V*, pp. 322-323). Entré au service de l'Église après la mort de Louis de Navarre, comme « capitaine des gens d'armes d'Albanie », il se battit

archevêque de Salerne, réclamait de l'argent frais au régent d'Orvieto, Tommaso di Alviano (*Riformagioni* 165, f^o 125). Il est donc peu probable que ces capitaines aient obtenu satisfaction. Une note du 11 novembre 1378 montre que la commune cherchait alors à obtenir l'annulation de la dette (*Riformagioni* 167, f^o 48).

dans le Patrimoine de Saint-Pierre et le Duché de Spolète (Archivio Segreto Vaticano, *Intr. et Ex.* 345, f° 156, 160, 181v°, 217). Il fut de la bataille du Ponte Salaro, de la bataille de Marino, demeura ensuite dans le Patrimoine de Saint-Pierre (F. MONTEMARTE, *Cronaca del conte Francesco*, pp. 243-244), avant de revenir dans sa région d'origine à la fin de l'année 1380, en compagnie d'Antoine de Terride (*Intr. et Ex.* 353, f° 44v°).

Archambaud des Monts

Limousin, probablement originaire de la paroisse dans laquelle naquit Innocent VI, il fut engagé par la papauté en même temps que les compagnies bretonnes, en mai 1376 (*Intr. et Ex.* 345, f° 217v°). Avec ses 136 lances, il guerroya dans la Marche d'Ancône (*ibid.*, f° 181v°, 217v°), puis dans le Patrimoine, avant de rejoindre le Sacré Collège pendant l'été 1378. Il prit sans doute part à la bataille de Marino (*Intr. et Ex.* 351, f° 28). Dans les années suivantes, il demeura dans le Patrimoine de Saint-Pierre, comme lieutenant de Bernard de La Sale (Archivio di Stato di Orvieto, *Lettere originali*, busta 669, fas.7 / 15 / 1). S'il vint en Avignon régler ses affaires avec la Chambre à la fin de l'année 1381 (*Intr. et Ex.* 355, f° 48v°, 53, 64v°), il repartit peu après en Italie, se mettant au service de Louis d'Anjou qui tentait de conquérir le royaume de Naples. Il s'y trouvait encore en 1387 (J. LE FÈVRE, *Journal*, p. 380).

Guilhonet de Sault

Dit de *La Sala*, probable parent de Bernard, originaire comme lui du diocèse d'Agen, il fut reçu maître-huissier par Grégoire XI, le 2 décembre 1376 (*Intr. et Ex.* 345, f° 73v°). Capitaine de 80 lances environ (*ibid.*, f° 117 et v°), il s'emparait à la mi-août 1377, de Bolsena (*Lettres secrètes et curiales du pape Grégoire XI*, n° 2049), centre à partir duquel il développa ses affaires aux détriments des urbanistes, qu'ils soient sujets de l'Église ou non, comme les Siennois. Il mourut probablement en 1383.

Antoine de Terride

Gascon, issu de la famille des vicomtes de Gimoès, nommé le « bâtard de Terride », bien qu'il ait obtenu en novembre 1371 des lettres royales de légitimation (C. SAMARAN, *La Gascogne dans les registres du Trésor des chartes*, n° 889). Employé par le duc d'Anjou, lieutenant du roi en Languedoc contre les Anglais (P. CONTAMINE, « Les compagnies d'aventure en France pendant la guerre de Cent Ans », pp. 392-395), il entra au service de l'Église, une première fois en 1372-1373 pour servir en Lombardie (K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben*, pp. 404 et 468), une deuxième fois en 1376. Il fut de ceux qui battirent les Romains au Ponte Salaro. Après Marino, il guerroya dans le Patrimoine de Saint-Pierre (F. MONTEMARTE, *Cronaca del conte Francesco*, pp. 243-244). Revenu dans le Toulousain fin 1380 ou début 1381 (*Intr. et Ex.* 353, f° 44v ; *Intr. et Ex.* 352, f° 44v), il prit ensuite part à la guerre de l'Union d'Aix, avant de mourir en Avignon en octobre 1386 (J. LE FÈVRE, *Journal*, p. 156, 245, 269, 301, 326).

Guillaume Pansard

Normand, originaire du diocèse de Coutances, il servit le roi de France dans la reconquête du Limousin et du Poitou sous le gouvernement du duc de Berry. Comme le précédent, il entra au service de l'Église, une première fois en 1372-1373 pour servir en Lombardie (K. H. SCHÄFER, *Die Ausgaben*, p. 400), une deuxième fois, en 1376, avec une cinquantaine de lances

(*Intr. et Ex.* 345, f° 128 et 206). Son contrat fut renouvelé par le sacré collège le 1^{er} août 1378 (*Intr. et Ex.* 351, f° 29). Après la défaite de Marino, il demeura en Italie. Le 18 mars 1387, il était nommé par Clément VII recteur du district de Bénévent (*Reg. Aven.* 250, f° 280v°-281). Parallèlement, il servait la deuxième maison d'Anjou (J. LE FÈVRE, *Journal*, p. 380 ; J. T. LEADER, *Giovanni Acuto*, p. 177). Il était encore en vie en 1394 (*Coll.* 370, f° 36v°-37).

Jean Blary

Normand, il servit dans la compagnie de Jean de Malestroit, engagée en 1374 par Jacques de Majorque pour reconquérir son royaume (Archives départementales des Pyrénées Atlantiques, E 410, n° 35 ; fac-sim. dans P. TUCCO-CHALA, *Gaston-Fébus, prince des Pyrénées*, hors texte). En mai 1376, il fut engagé par la papauté avec 80 lances environ (*Intr. et Ex.* 345, f° 128). Son contrat fut renouvelé par le sacré collège le 1^{er} août 1378 (*Intr. et Ex.* 351, f°s 28v°, 71). Après la défaite de Marino, il guerroya dans le Patrimoine de Saint-Pierre (F. MONTEMARTE, *Cronaca del conte Francesco*, p. 244 ; *Intr. et Ex.* 352, f° 51). En 1382, il passa au service de la deuxième maison d'Anjou ; il la servait encore, toujours en Italie, en 1389 (J. T. LEADER, *Giovanni Acuto*, p. 177).

Sources

Sources manuscrites

Archivio Segreto Vaticano

Armadio (Arm.) LIV, vol. n°14-41, 45-48

Collectoriae (Coll.), n°359A

Instrumenta Miscellanea (Instr. Misc.), ad num.

Introitus et Exitus (Intr. et Ex.), n°345, 351-356

Registra Avenionensia (Reg. Aven.), n° 215, 220, 224, 226

Registra Vaticana (Reg. Vat.), n°291-293

Suppliche (Sup.), n°47-56

Archivio di Stato di Ancona

Atti consigliari, n°1

Archivio di Stato di Orvieto

Lettere Originali, busta 669

Riformagioni, n°165, 167, 170

Archivio di Stato di Perugia

Diplomatico

Archivio di Stato di Siena
Concistorio, Carteggio, n°1793-1796

Archivio storico comunale di Osimo
Pergamene, n°257

Bibliothèque nationale de France
Ms. Lat. n°11745

Sources imprimées

ACERNO, Tommaso de, *De creatione Urbani VI et creatione domini Gebennensis in antipapam*, Milan, Rerum Italicarum Scriptores (t. III, parte 2, col. 715-730) 1734.

Joseph-Hyacinthe ALBANÈS, Ulysse CHEVALIER, *Actes anciens et documents concernant le bienheureux pape Urbain V*, Paris-Marseille, 1897.

BALUZE, Etienne, *Vitae Paparum Avenionensium (1305-1394)*, éd. Guillaume MOLLAT, 4 vol., Paris, Letouzey et Ané, 1916-1922.

BATTELLI, Giulio, « Il rotolo di suppliche dello Studio di Roma a Clemente VII antipapa (1378) », *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, 114, 1991, pp. 27-56.

BLIEMETZRIEDER, Franz Plazidus, « Ein Aktenstück zu Beginn des abendländischen Schismas », *Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner-und Cistercienser Orden*, 28, 1907, pp. 30-37.

– *Literarische Polemik zu Beginn des grossen abendländischen Schismas. Ungedruckte und Untersuchungen*, Vienne–Leipzig, Publikationen des Österreichischen Instituts in Rom (1), 1910.

– « Eine Streitschrift des Kardinals Bartholomeus Mezzavacca gegen den Traktat des Kardinals Petrus Flandrin », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichte. Ergänzungsband*, 8, 1911, pp. 674-701.

Correspondance des légats et vicaires-généraux. Gil Albornoz et Androuin de la Roche (1353-1367), éd. Jean GLÉNISSON et Guillaume MOLLAT, Paris, De Boccard, 1964.

Corpus Chronicorum Bononiensium, éd. Albano SORBELLI, Città di Castello, Rerum Italicarum Scriptores (t. XVIII, parte I, vol. 3), 1916.

Corpus Iuris canonici, éd. Emil FRIEDBERG, t. I, Leipzig, 1879 (rééd. Graz, Akademische, 1955).

Cronaca della città di Perugia dal 1309 al 1491, detta del Graziani, éd. Francesco BONAINI, Ariodante FABRETTI et Filippo Luigi POLIDORI, Pérouse, Archivio Storico Italiano (16, parte I) 1850.

Cronaca Malatestiana, éd. Aldo Francesco MASSERA, Città di Castello, *Rerum Italicarum Scriptores*, (t. xv, parte 1), 1922.

DENIFLE, Henri et CHATELAIN, Émile, *Chartularium universitatis Parisiensis*, Paris, Delalain, 1889-1897, t. III, pp. 525-601.

Diario d'anonimo fiorentino dell'anno 1358 al 1389, éd. Alessandro GHERARDI, Florence, *Documenti di Storia Italiana* (6), 1876.

DU BOULAY, Cesar Egasse, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, Paris, 1668.

DUPONT-FERRIER, Gustave, *et alii, Gallia Regia ou État des officiers royaux des bailliages et sénéchaussées de 1328 à 1515* (7 vol.), Paris, Imprimerie nationale, 1942-1966.

EGIDI, Pietro, « Le croniche di Viterbo scritte da frate Francesco d'Andrea », *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, 24, 1901, pp. 197-371.

FAVIER, Jean, *La correspondance administrative des camériers de la papauté avignonnaise à l'époque du Grand Schisme d'Occident*, Thèse complémentaire pour le doctorat ès Lettres soutenue en 1967 à la Sorbonne (inéédite).

FUMI, Luigi, *Codice diplomatico della città d'Orvieto, documenti e regesti dal secolo XI al XV*, Florence, *Documenti di storia italiana* (8), 1884.

– « Notizie ufficiali sulla battaglia di Marino dell'anno 1379 », *Studi e Documenti di Storia e Diritto*, 7, 1886, pp. 3-11, et 57-58.

GATTARI, Andrea, *Cronaca Carrarese (1318-1407)*, éd. Antonio MEDIN, et Guido TOLOMEI, Città di Castello, *Rerum Italicarum Scriptores* (xvii, parte 1), 1909.

GAYET, Louis, *Le Grand Schisme d'Occident d'après les documents contemporains déposés aux archives secrètes du Vatican. Les origines* (2 vol.), Florence-Berlin-Paris, 1889.

Innocent VI (1352-1362). Lettres secrètes et curiales (4 vol. parus), éd. Pierre GASNAULT, Marie-Hyacinthe LAURENT et Nicole GOTTERI, Paris-Rome, EFR, 1959-1976.

KIRSCH, Johann Peter, *Die Rückkehr der Papste Urban V und Gregor XI von Avignon nach Rom, Auszüge aus den Kameral registern des Vatikanischen Archivs*, Paderborn, 1898.

KROFTA, Kamil, *Monumenta Vaticana res Bohemicas illustrantia, V. Acta Urbani VI et Bonifatii IX, pontificum romanorum (1378-1404)*, Prague, 1903-1905.

LE FÈVRE, Jean, *Journal*, éd. Henri MORANVILLÉ, Paris, Alphonse Picard, 1887.

Lettres secrètes et curiales du pape Grégoire XI relatives à la France, éd. Léon MIROT, Henri JASSEMINE, Jeanne VIEILLIARD, Guillaume MOLLAT et Edmond-René LABANDE, Paris, 1935-1957.

MEZZANOTTE, Franco, « Costi per compagnia di ventura in territorio eugubino (1377-1379) », dans Patrizia ANGELUCCI, *La rocca posteriore sul Monte Ingino di Gubbio*, Spolète, Centro di Studi sull'Alto Medio Evo, 1992, pp. 221-247.

MONTEMARTE, FRANCESCO, *Cronaca del conte Francesco di Montemarte e Corbara*, éd. Luigi FUMI, Città di Castello, Ephemerides Urbevetanae, *Rerum Italicarum Scriptores* (XV, parte v, t. I, Città di Castello, 1906, pp. 211-268.

NIEHEIM, Dietrich VON, *De Scismate libri tres (1378-1410)*, éd. Georg ERLER, Leipzig, Veit, 1890.

PAZSTOR Ludwig von, *Ungedruckte Akten zur Geschichte der Päpste vornehmlich im XV., XVI. und XVII. Jahrhundert, I (1376-1464)*, Freiburg, Herder, 1904.

SACCHETTI Franco, *Il Trecentonovelle*, éd. Aldo BORLENGHI, Milan, 1957.

SCHÄFER, Karl Heinz, *Die Ausgaben der Apostolischen Kammer unter der Päpsten Urban V und Gregor XI (1362-1378)*, Paderborn, Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung (1316-1378), (6), 1937.

SEGRE, Arturo, « I dispacci di Cristoforo da Piacenza, procuratore mantovano alla corte pontificia (1371-1383) », *Archivio Storico Italiano*, ser. 5, 43, 1909, pp. 253-326.

SEIDLMEYER, Mickael, *Die Spanischen « Libri de Schismate » des Vatikanischen Archivs*, dans *Gesammelte Aufsätze zur Kulturgeschichte Spaniens*, Münster, Spanische Forschungen der Görresgesellschaft (sér. 1, 8), 1940, pp. 199-262.

SEIDLMEYER, Mickael, *Die Anfänge des Grossen Abendländischen Schismas. Studien zur Kirchenpolitik insbesondere der spanischen Staaten und zu den geistigen Kämpfen der Zeit*, Münster, Spanische Forschungen der Görresgesellschaft (sér. 2, 5), 1940.

Thesaurus Novus Anecdotorum, éd. Edmond MARTÈNE et Ulysse DURAND, t. II, Paris, 1711, Col. 844-1072.

VALOIS NOËL, « La situation de l'Église au mois d'octobre 1378 », dans *Recueil des travaux d'érudition dédiés à la mémoire de Julien HAVET (1853 - 1893)*, Paris, Leroux, 1895, rééd. Genève, Slatkine, 1972, pp. 451-464.

Bibliographie

ALLEGREZZA, Franca, *Organizzazione del potere e dinamiche familiari. Gli Orsini dal Duecento agli inizi del Quattrocento*, Rome, Istituto Storico Italiano per il Medioevo - Nuovi Studi Storici (44), 1998.

ANTONELLI, Mercurio, « Il Patrimonio nei primi anni dello Scisma », *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, 61, 1938, pp. 167-190.

BAIX, François, « Notes sur les clercs de la Chambre apostolique », *Bulletin de l'Institut historique Belge de Rome*, 27, 1952, pp. 17-51.

BLIEMETZRIEDER, Franz Plazidus, « Zur Geschichte der grossen abendländischen Kirchenspaltung. Die Kardinäle Peter Corsini, Simon de Borsano, Jakob Orsini und der Konzilsgedanke », *Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner- und Cistercienser Orden*, 24, 1903, pp. 360-377 et

625-652.

– « Über die Konzilsbewegung zu Beginn des grossen abenländischen Schismas », *Studien und Mitteilungen aus dem Benediktineorden*, 31, 1910, pp. 44-75 et 391-410.

BOÛARD, Michel DE, *Les origines des guerres d'Italie. La France et l'Italie au temps du grand schisme d'Occident*, Paris, Bibliothèque des Écoles française d'Athènes et de Rome (139), 1936.

BRANDMÜLLER, Walter, « Zur Frage nach der Gültigkeit der Wahl Urbans VI. Quellen und Quellenkritik », *Archivum Historiae Conciliorum*, 6, 1974, pp. 78-120 (rééd. dans *Papst und Konzil im Grossen Schisma (1378-1431). Studien und Quellen*, Paderborn, Schöningh, 1990, pp. 3-41.

BRESC, Henri, « Les partis cardinales et leurs ambitions dynastiques », dans *Genèse et débuts du Grand Schisme d'Occident*, Paris, CNRS, Paris, 1980, pp. 45-57.

BREZZI, Paolo, « Lo Scisma d'Occidente come problema italiano », *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, 67, 1944, pp. 391-450.

BRUCKER, Gene, *Florentine Politics and Society 1343-1378*, PrincetonUP, 1962.

CAMERA, Matteo, *Elucubrazioni storico-diplomatiche su Giovanna I, regina di Napoli e Carlo III di Durazzo*, Salerne, Tipografia nazionale, 1889.

CAROCCI, Sandro, *Baroni di Roma. Dominazioni signorili e lignaggi aristocratici nel Duecento e nel primo Trecento*, Rome, Collection de l'École française de Rome (181), 1993.

Complots et conjurations dans l'Europe moderne, éd. Yves-Marie BERCÉ et Elena FASANO GUARINI, Rome, Collection de l'École française de Rome (220), 1996.

Congiure e complotti, éd. Marina CAFFIERO et Maria Antonietta VISCEGLIA, dans *Roma moderna e contemporanea. Rivista interdisciplinare di storia*, 11, gennaio-agosto 2003.

CONTAMINE, Philippe, « Les compagnies d'aventure en France pendant la guerre de Cent Ans », *Mélanges de l'École française de Rome – Moyen Âge*, 87, 1975, pp. 392-395

DEL RE, Niccolò, « Il *consilium pro Urbano VI* di Bartolomeo di Saliceto (Vat. Lat. 5608) », dans *Collectanea Vaticana in honorem Anselmi M. card. Albareda a Bibliotheca Vaticana edita*, Cité du Vatican, Studi e Testi (219), 1962, pp. 212-263.

DURRIEU, Paul, « Le royaume d'Adria », *Revue des questions historiques*, 28, 1880, pp. 49-78.

– *Les Gascons en Italie. Études historiques*, Auch, éditions G. Felix, 1885.

DYKMANS, Marc, « Du conclave d'Urbain VI au Grand Schisme. Sur Pierre Corsini et Bindo Fesulani, écrivains florentins », *Archivum Historiae Pontificiae*, 13, 1975, pp. 207-230.

– « La bulle de Grégoire XI à la veille du Grand Schisme », *Mélanges de l'École française de Rome*, 89, 1977, pp. 485-495.

– « La troisième élection du pape Urbain VI », *Archivum Historiae*

Pontificiae, 15, 1977, pp. 217-264.

ERMINI, Laura, *Onorato I Caetani, conte di Fondi, e lo Scisma d'Occidente*, Rome, Luigi Proja, 1938.

ESCH, Arnold, *Bonifaz IX und der Kirchenstaat*, Tübingen, Bibliothek des Deutschen Historischen Instituts in Rom (29), Niemeyer, 1969.

– « Le clan des familles napolitaines au sein du Sacré Collège d'Urbain VI et de ses successeurs », dans *Genèse et débuts du Grand Schisme d'Occident*, coll. n°586 du CNRS, Paris, Ed. du CNRS, 1980, pp. 493-506.

FALCO, Giorgio, « I comuni della Campania e Marittima nel Medio Evo », *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, 49, 1926, pp. 127-302.

FAVIER, Jean, *Les finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident (1378-1409)*, Paris, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome (211), 1966.

FINKE, Heinrich, *Drei Spanische Publizisten aus den Anfängen des Grossen Schismas Mathaeus Clementis, Nikolaus Eymerich der hl. Vincente Ferrer*, Münster, Spanische Forschungen der Görresgesellschaft, Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung, 1928.

FODALE, Salvatore, *La politica napoletana di Urbano VI*, Caltanissetta-Roma, S. Sciascia, 1973.

FOIS, Mario, « La critica dell'arcivescovo di Toledo, Pedro Tenorio, al trattato del cardenal Pierre Flandrin sull'inizio dello Scisma d'Occidente », *Hispania Sacra*, 33, 1981, p. 563-592.

FOSSIER, François, « Rapports Église-État. Le Grand Schisme vu par les historiens du XIV^e au XVII^e siècle », dans Jean-Philippe GENET et Bernard VINCENT (dir), *État et Église dans le genèse de l'État moderne*, Madrid, Bibliothèque de la Casa de Velazquez (1), 1986, pp. 23-30.

FOWLER, Kenneth Alan, « Sir John Hawkwood and the English Condottieri in Trecento Italy », *Renaissance Studies*, 12, 1998, pp. 131-148

GALLAND, Bruno, *Les papes d'Avignon et la maison de Savoie (1309-1409)*, Rome, Collection de l'École française de Rome (247), 1998.

GARDI, Andrea, « Congiure contro i papi in età moderna. Per un'interpretazione generale » dans *Congiure e complotti*, éd. Marina CAFFIERO et Maria Antonietta VISCEGLIA, *Roma moderna e contemporanea. Rivista interdisciplinare di storia*, 11, janvier-août 2003.

– « Il mutamento di un ruolo : i legati nell'amministrazione interna dello Stato pontificio dal XIV al XVII secolo », dans Armand JAMME, Olivier PONCET, *Offices et papauté (XIV^e-XVII^e siècle). Charges, hommes et destins*, Rome, Collection de l'École française de Rome (334), 2005, pp. 371-417.

Genèse et débuts du Grand Schisme d'Occident (colloque n°586 du CNRS), Paris, Ed. du CNRS, 1980.

GHERARDI, Alessandro, « La guerra dei Fiorentini con papa Gregorio XI, detta la guerra degli Otto Santi », *Archivio Storico Italiano*, sér. III, 5 à 8, 1867 à 1869 (5, pp. 16-131 ; 6, pp. 208-232 et 229-251 ; 7, pp. 211-232 et 235-248 , 8, pp. 260-296).

GIRGENSOHN, Dieter, « Ein Schisma ist nicht zu beenden ohne die

Zustimmung der konkurrierenden Päpste. Die juristische Argumentation Benedikts XIII. (Pedro de Lunas) », *Archivum Historiae Pontificiae*, 27, 1989, pp. 197-247.

GLÉNISSON, Jean, « Les origines de la révolte de l'Etat pontifical en 1375. Les subsides extraordinaires dans les provinces italiennes de l'Eglise au temps de Grégoire XI », *Rivista di Storia della Chiesa in Italia*, 5, 1951, pp. 145-168.

GUERRINI, Paola, « Le illustrazioni nel *De Magno Scismate* di Antonio Baldana », dans Maria CHIABO et alii (éd), *Alle origini della nuova Roma. Martino V (1417-1431)*, Rome, Nuovi Studi Storici (20), 1992, pp. 393-399 (rééd. dans GUERRINI, Paola, *Propaganda politica e profezie figurate nel Tardo Medioevo*, Naples, éditions Liguori, 1997, pp. 47-64.

GUILLEMMAIN, Bernard, *La cour pontificale d'Avignon (1309-1376), Étude d'une société*, Paris, Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome (201), 1966.

HAYEZ Anne-Marie, *Un aperçu de la politique bénéficiaire de Grégoire XI : première moitié du pontificat (1371-1375)*, dans Karl BORCHARDT et Enno BÜNZ (éd), *Forschungen zur Reichs-, Papst-und Landesgeschichte Peter Herde zum 65. Geburtstag*, Stuttgart, 1998, éditions Hiersemann, t. II, pp. 685-698.

HERDE, Peter, *Coelestin V. 1294 (Peter von Morrone). Der Engelpapst*, Stuttgart, éditions Hiersemann, 1981.

JAMME, Armand, « Bâtardise et patrimoine : les débuts dans la vie d'Antoine de La Sale (1386-1411) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 153, 1995, pp. 161-175.

– « Les soudoyers pontificaux d'Outremont et leurs violences en Italie (1372-1398) », dans Philippe CONTAMINE, Olivier GUYOTJEANNIN (éd), *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge*, Paris, éditions CTHS, 1996, t. I, pp. 151-168.

– « Forteresses, centres urbains et territoire dans l'État pontifical. Logiques et méthodes de la domination à l'âge albornozien », dans Élisabeth CROUZET-PAVAN (éd), *Pouvoir et édilité. Les grands chantiers dans l'Italie communale et seigneuriale*, Rome, Collection de l'École française de Rome (302), 2003, pp. 375-417.

– « Les contradictions du service pontifical. Procédures de nomination et raisons de l'office à travers la correspondance des papes et de leurs vicaires généraux », dans *Offices et papauté (XIV^e-XVII^e siècle). Charges, hommes et destins*, pp. 29-92.

JUGIE, Pierre, *Le cardinal Guy de Boulogne (1316-1373) : biographie et étude d'une familia cardinalice*, Thèse de l'École des chartes en 3 vol., Paris, (inédite).

– « Les *familiae* cardinalices et leur organisation interne au temps de la papauté d'Avignon : esquisse d'un bilan », dans *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon*, Rome, Collection de l'École française de Rome (138), 1990, pp. 41-59.

– « Cardinaux et chancelleries pendant la papauté d'Avignon. Une voie royale vers les honneurs ? » dans *Offices et papauté (XIV^e-XVII^e siècle). Charges, hommes et destins*, pp. 651-739.

LABANDE, Edmond-René, *Rinaldo Orsini, comte de Tagliacozzo († 1390), et les premières guerres suscitées en Italie centrale par le Grand Schisme*, Monaco-Paris, Imprimerie de Monaco – Auguste Picard, 1939.

LABANDE, Léon-Honoré, DELARUELLE, Eugène et OURLIAC, Paul, *L'Église au temps du Grand Schisme et de la crise conciliaire (1378-1449)*, dans Augustin FLICHE et Victor MARTIN (dir.), *Histoire de l'Église*, t. XIV, Paris, Bloud et Gay, 1962.

LEADER, John Temple, et MARCOTTI, Giuseppe, *Giovanni Acuto, storia di un condottiere*, Florence, G. Barbera, 1899.

LE BRAS, Gabriel, *Institutions ecclésiastiques de la Chrétienté médiévale*, dans Augustin FLICHE et Victor MARTIN (dir.), *Histoire de l'Église*, t. XII, Paris, Bloud et Gay, 1964.

Le Midi et le Grand Schisme d'Occident, éd. H. MILLET, Toulouse, Cahiers de Fanjeaux (39), Privat, 2004.

LEONHARD, Joachim Felix, *Die Seestadt Ancona im Spatmittelalter. Politik und Handel*, Tübingen, Bibliothek des Deutschen Historischen Instituts in Rom, Niemeyer, 1983 (trad. it. *Ancona nel basso Medio Evo. La politica estera e commerciale della prima crociata al secolo xv*, Bologne, Il Lavoro, 1992).

LOWE K., « An alternative account of the alleged cardinals' conspiracy of 1517 against pope Leo X », dans *Congiure e complotti*, éd. Marina CAFFIERO et Maria Antonietta VISCEGLIA, *Roma moderna e contemporanea. Rivista interdisciplinare di storia*, 11, janvier-août 2003, pp. 53-77.

LÜTZELSCHWAB, Ralf, « *Non solum assumuntur ad partem sollicitudinis, sed quodammodo in plenitudinem potestatis*. Clément VI et son sacré collège », dans *Offices et papauté (XIV^e-XVII^e siècle). Charges, hommes et destins* pp. 15-27.

MIROT, Léon, « Sylvestre Budes et les Bretons en Italie », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 58-59, 1897-1898, pp. 579-614 et 262-303.

MOLLAT, Guillaume, « Contribution à l'histoire du Sacré Collège de Clément V à Eugène IV », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 46, 1951, pp. 22-112 et 566-574.

NATALE, Angelo, « La Felice Società dei Balestrieri e dei Pavesati a Roma e il governo dei Banderesi dal 1358 al 1408 », *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, 62, 1939, pp. 1-176.

Offices et papauté (XIV^e-XVII^e siècle). Charges hommes et destins, éd. Armand JAMME et Olivier PONCET, Rome, Collection de l'École française de Rome (334), 2005.

PAGLIUCCHI, Pio, *I castellani del castel Sant'Angelo di Roma, comme tu aimes les références complètes je me vois dans l'oblig d'ajouter , con documenti inediti relativi alla storia della Mole Adriana. Vol. I, I castellani militari (1367-1464)*, Rome, Polizzi e Valentini, 1906.

PARAVICINI BAGLIANI, Agostino, *La cour des papes au XIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1995.

– *Il trono di Pietro. L'universalità del papato da Alessandro III a*

Bonifacio VIII, Rome, Carocci, 1996, rééd. Rome, 2001).

– *Boniface VIII. Un pape hérétique ?*, Paris, Payot, 2003.

PASZTOR, Edith, « Funzione politico-culturale di una struttura della Chiesa : il cardinalato », dans *Aspetti culturali della Società italiana nel periodo del papato avignonese*, Todi, Centro di Studi sulla spiritualità medioevale (19), 1981, pp. 199-226.

POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Barthélémy-Amédée, « Jean de Malestroit en Italie et l'autonomie fiscale du clergé breton », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 7, 1926, pp. 61-90.

PREROVSKY, Odorico, *L'elezione di Urbano VI e l'insorgere dello Scisma di Occidente*, Rome, Miscellanea della Società Romana di Storia Patria (20), Società della Biblioteca Vallicelliana, 1960.

RAYNALDUS, Odoricus, *Annales ecclesiastici ab anno MCXCVIII, ubi desinit cardinalis Baronius*, éd. Johannes DRAGONDELLI, t. XVII, Rome, 1659.

REHBERG, Andreas, *Kirche und Macht im römischen Trecento. Die Colonna und ihre Klientel auf dem kurialen Pfündenmarkt (1278-1378)*, Rome, Bibliothek des Deutschen Historische Instituts in Rom (88), 1999.

ROMANO, Giacinto, *Niccolò Spinelli da Giovinazzo diplomatico del secolo XIV (1350-1396)*, Naples, 1902, également publié dans *l'Archivio storico per le province Napoletane*, 26, 1901, pp. 38-80 et 226-281.

RUSCONI, Roberto, *L'attesa della fine. Crisi della società, profezia ed apocalisse in Italia al tempo del Grande Scisma d'Occidente (1378-1417)*, Rome, Istituto Storico per il Medio Evo, 1979.

SAGGI, Lodovico, « Bartolomeo Peyroni, O. Carm., vescovo di Elne, e la sua testimonianza circa il conclave del 1378 », *Archivum Historiae Pontificiae*, 4, 1966, pp. 59-77.

SALEMBIER, Louis, *Le Grand Schisme d'Occident*, Paris, V. Lecoffre, 1902.

SEIDLMEYER, Mickael, « Peter de Luna (Benedikt XIII) und die Entstehung der Grossen Abenländischen Schismas », *Gesammelte Aufsätze zur Kulturgeschichte Spaniens* 3, 1933, pp. 206-247.

SOUCHON, Martin, *Die Papstwahlen von Boniface VIII. bis auf Urban VI. und die Entstehung des Schismas*, Brunswick, B. Goeritz, 1888.

– *Die Papstwahlen in der Zeit des Grossen Schismas. Entwicklung der Verfassungskämpfe des Kardinalates von 1378 bis 1417* (2 vol.), Brunswick, B. Goeritz, 1898-1899.

TACCHELLA, Lorenzo, *Il pontificato di Urbano VI a Genova (1385-1386) e l'eccidio dei cardinali*, Gênes, Tilgher, 1976.

TIERNEY, Brian, *Foundations of the Conciliar Theory. The Contribution of the Medieval Canonists from Gratian to the Great Schism*, CambridgeUP, 1955 (rééd. Leiden, Brill, 1998).

TILLIETTE, Jean-Yves, « Les leçons de l'histoire. Un document inédit sur le conclave mouvementé de 1378 », dans Elizabeth MORNET et Franco MORENZONI (éd.), *Milieus naturels, espaces sociaux. Études offertes à Robert Delort*, Paris, PUSorbonne, 1997, pp. 635-651.

TREXLER, Richard C., « Rome on the Eve of the Great Schism », *Speculum*,

42, 1967, pp. 489-509.

TUCOO-CHALA, Pierre, *Gaston-Fébus, prince des Pyrénées (1331-1391)*, Pau, 1993.

TURCHETTI, Mario, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, PUF, 2001.

ULLMANN, Walter, *The origins of the Great Schism. A study in Fourteenth century ecclesiastical History*, Londres, Oates and Washburne, 1948 (2e éd. Archon books, 1967).

VALOIS, Noël, *La France et le Grand Schisme d'Occident* (4 vol.), Paris, Alphonse Picard, 1896-1904.

VERGER, Jacques, « L'entourage du cardinal Pierre de Monteruc (1356-1385) », *Mélanges de l'École française de Rome*, 85, 1973, pp. 515-546.

VOCI, Anna Maria, « Alle origini del Grande Scisma d'Occidente : Coluccio Salutati difende l'elezione di Urbano VI », *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo*, 99/2, 1994, pp. 297-339.

– « Giovanna d'Angiò e l'inizio del Grande Scisma d'Occidente. La doppia elezione del 1378 e la proposta conciliare », *Quellen und Forschungen aus Italienischen Archiven und Bibliotheken*, 73, 1995, pp. 178-255.

VONES, Ludwig, *Urban V. (1362-1370): Kirchenreform zwischen Kardinalkollegium, Kurie und Klientel*, Stuttgart, Pápste und Papsttum (28), Hiersemann, 1998.

WILLIMAN, Daniel, « The camerary and the Schism », dans *Genèse et débuts du Grand Schisme...*, pp. 65-71.

WRIGLEY, John E., « The conclave and the electors of 1342 », *Archivum Historiae Pontificiae*, 20, 1982, pp. 51-81.

ZACOUR, Norman P., « A note on the papal election of 1352 : the candidacy of Jean Birel », *Traditio*, 13, 1957, pp. 456-462.